

Rapport annuel 2016

Ontario
College of
Teachers
Ordre des
enseignantes et
des enseignants
de l'Ontario



[oct-oeeo.ca/fbfr](https://www.facebook.com/oct-oeeo.ca/fbfr)



[oct-oeeo.ca/tw](https://twitter.com/oct-oeeo.ca/tw)



[oct-oeeo.ca/ig](https://www.instagram.com/oct-oeeo.ca/ig)



[oct-oeeo.ca/yt](https://www.youtube.com/oct-oeeo.ca/yt)



[oct-oeeo.ca/pifr](https://www.pinterest.com/oct-oeeo.ca/pifr)



[oct-oeeo.ca/li](https://www.linkedin.com/company/oct-oeeo.ca/li)

Table des matières

Fixer la norme pour un enseignement de qualité

- 1 Que fait l'Ordre?

Messages

- 2 Message de la présidente
- 5 Message du registraire

Survol

- 9 Coup d'œil sur l'Ordre
- 11 Mandat de l'Ordre
- 12 Conseil de l'Ordre
- 14 Transparence et professionnalisme
- 19 Comité de protection de l'intérêt public

Travail des comités

- 20 Comité de direction
- 21 Comité de gouvernance
- 22 Comité de rédaction
- 25 Comité des finances
- 26 Comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation
- 36 Comité des ressources humaines
- 37 Comité d'agrément
- 40 Comité d'appel de l'agrément
- 41 Comité d'appel des inscriptions
- 43 Comité d'assurance de la qualité
- 45 Comité d'enquête, comité de discipline et comité d'aptitude professionnelle
- 49 Comité exécutif

Statistiques

- 51 Transition à l'enseignement
- 56 Membres de l'Ordre
- 58 Données démographiques
- 59 Demandes d'inscription
- 61 Nombre de membres et lieux de formation
- 64 Qualifications des membres
- 68 Plaintes, enquêtes et mesures disciplinaires
- 69 Téléchargement des statistiques

Finances

- 71 Reddition de comptes
- 72 Rapport de l'auditeur indépendant
- 74 Bilan
- 75 État des résultats et de l'évolution des capitaux propres
- 76 État des flux de trésorerie
- 77 Notes afférentes aux états financiers

Fixer la norme pour un enseignement de qualité

Que fait l'Ordre?

L'Ordre a le mandat de réglementer et de régir la profession enseignante en Ontario dans le meilleur intérêt du public. L'Ordre :

- fixe les normes d'exercice et de déontologie pour la profession enseignante
- délivre, suspend et annule les certificats de qualification et d'inscription
- agréé les programmes et cours de formation à l'enseignement
- enquête sur les plaintes déposées contre ses membres et tient des audiences.

De plus, l'Ordre a le mandat de communiquer avec le public au nom de ses membres, ce dont il s'acquitte principalement par l'entremise de son site web, oeeo.ca, et de son rapport annuel.

238 143 membres en règle

12 % des QA attribuées en 2016 correspondaient au cours Éducation de l'enfance en difficulté, 1^{re} partie

17 % des enseignantes et enseignants agréés en 2016 ont suivi leur formation à l'étranger

Messages

Message de la présidente



Pour bien gérer un organisme, il faut prendre des décisions éclairées et opportunes. Qu'il s'agisse des Nations Unies, d'une grande société ou d'un organisme d'autoréglementation comme l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, la capacité de gouverner efficacement et prudemment – avec détermination et compassion – est attribuable à une direction avisée, stratégique et responsable.

Notre conseil d'administration, composé de 37 membres, veille à ce que l'Ordre réponde à ses objectifs stratégiques et remplisse son mandat de servir l'intérêt du public. Nous devons évaluer son travail par rapport à ses priorités stratégiques, gérer le risque en faisant le bilan de son mandat statutaire, et veiller à l'attribution adéquate des ressources au moyen d'une saine gestion des finances.

Nous prenons notre rôle très au sérieux. C'est la raison pour laquelle nous souscrivons aux

principes de bonne gouvernance et travaillons avec un coach d'affaires pour examiner nos priorités.

Nous poursuivons le travail que le conseil précédent avait entamé avec l'équipe de haute direction de l'Ordre, soit élaborer un énoncé de mission, une vision et des valeurs. Entre autres, nous visons à garantir que les décisions du conseil et des comités sont fondées sur des principes financièrement responsables et logiques.

L'une de nos priorités stratégiques est d'améliorer l'efficacité du conseil et des comités. À cette fin – et pour réduire notre empreinte écologique – nous avons adopté un nouveau logiciel de gestion des réunions. Le programme facilite la coordination des documents pour le conseil et les comités, et offre à nos visiteurs une plateforme électronique conviviale et un accès à l'information.

Explorer les normes de déontologie de la profession enseignante par l'art anishinaabe

Les normes de déontologie de la profession enseignante sont au cœur de notre travail et du travail des enseignantes et enseignants de l'Ontario. Les membres du conseil ont eu l'occasion de rencontrer Bruce Beardy, EAO, artiste anishinaabe et conseiller en éducation de l'Independent First Nations Alliance. M. Beardy a créé des représentations

visuelles de nos normes, accompagnées de récits captivants de sa femme Kathy Beardy, directrice des initiatives d'éducation à la Nishnawbe Aski Nation. Ils ont illustré les normes de déontologie, comme l'intégrité, du point de vue de la culture anishinaabe. «Dans la culture anishinaabe, nous mesurons l'intégrité en fonction des Sept enseignements sacrés : l'humilité, l'amour, le respect, la sagesse, le courage, l'honnêteté et la vérité», explique Bruce Beardy.

Par le truchement de son œuvre, M. Beardy aide les membres de l'Ordre à explorer les normes de déontologie de la profession (empathie, confiance, respect et intégrité). Les interprétations artistiques de M. Beardy sont reflétées dans les ressources d'apprentissage de l'Ordre ([vidéos](#), [brochures](#), affiches), lesquelles enrichissent l'enseignement en y intégrant les perspectives autochtones.

Honorer les futurs membres de la profession

Je suis ravie cette année de remettre les bourses de l'Ordre à trois étudiants en enseignement talentueux et dévoués. Le programme de bourses de l'Ordre appuie l'excellence en formation à l'enseignement par l'attribution de bourses à de futures enseignantes et futurs enseignants.

Krista Bradshaw est récipiendaire de la Bourse d'excellence en formation à l'enseignement Joseph-W.-Atkinson. Connue pour être consciencieuse, inspirante et passionnée d'escalade, M^{me} Bradshaw a suivi le programme safeTALK, centré sur la vigilance à l'égard du suicide. Elle a l'habitude de tenir des conversations au sujet de la santé mentale et du cheminement de carrière.

Une étudiante qui envisageait d'abandonner l'université a même dit que M^{me} Bradshaw a su lui redonner confiance pour poursuivre ses études.

Maria Sinclair est récipiendaire de la Bourse de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario pour les cycles primaire et moyen ou moyen et intermédiaire. M^{me} Sinclair a fait du bénévolat dans plusieurs organismes autochtones et lieux éducatifs locaux, dont le Museum of Ontario Archaeology. Le diagnostic de trouble de la parole et de trouble d'apprentissage qu'elle a reçu dans sa jeunesse l'a motivée à puiser dans son expérience pour aider les élèves à découvrir leur propre façon d'apprendre.

Enfin, Patrick Vaillancourt est récipiendaire de la Bourse de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario pour les cycles intermédiaire et supérieur. Il contribue régulièrement aux activités de la station de radio communautaire, du conseil des arts, de la banque alimentaire locale, ainsi que de diverses œuvres caritatives, dont la course Terry Fox et l'initiative Let Them Be Kids. On dit qu'il a tellement la cote auprès des élèves que ceux-ci ne manquent jamais un de ses cours!

Je tiens à remercier sincèrement les membres du conseil qui ont donné de leur temps pour siéger au sous-comité des bourses et étudier un grand nombre de demandes. Ils ont dû choisir parmi une liste impressionnante de postulantes et postulants.

Les membres du conseil et du personnel de l'Ordre ont travaillé avec une grande assiduité pour offrir le meilleur service possible aux membres de la profession. Je souhaite leur

exprimer ma gratitude pour les nombreuses façons dont ils ont contribué à la défense de l'intérêt du public.

L'Ordre continuera à faire fond sur ses réussites en 2016 pour maintenir la confiance du public dans notre profession.

J'envisage avec enthousiasme la poursuite de notre succès en 2017.

A handwritten signature in black ink that reads "Angela De Palma". The script is cursive and fluid.

Angela De Palma, EAO

Message du registraire



L'Ontario a renforcé la protection de ses élèves en 2016.

La *Loi protégeant les élèves* a été adoptée en décembre, après des mois de consultation. Présentée comme projet de loi 37, la nouvelle loi reflète le travail de l'Ordre axé sur l'amélioration de ses procédures d'enquête et de discipline, résultant de l'examen effectué par Patrick LeSage, ancien juge en chef de l'Ontario, à la demande de l'Ordre.

Les modifications législatives contribuent à améliorer l'efficacité et les mécanismes de responsabilisation du processus lié aux enquêtes et aux audiences qui protège les élèves de la province. Par exemple, la loi autorise désormais le registraire à nommer un enquêteur spécial afin de recueillir des informations dans un plus court délai. De plus, elle accélère le renvoi des dossiers vers le comité de discipline dans les cas de condamnations criminelles et détermine l'échéance selon laquelle les conseils scolaires doivent fournir à l'Ordre les renseignements relatifs à une plainte.

En 2016, nous avons reçu 653 plaintes (273 des membres du public et 67 des membres de l'Ordre), dont 264 ont suivi le processus d'enquête et d'audience publique. Treize des dossiers remettaient en question l'aptitude professionnelle du membre. (Pour plus d'information concernant la nature, l'origine et le traitement des plaintes, consultez la section «Statistiques» à reports.oct.ca/2016/fr.)

L'Ordre a travaillé en collaboration avec les facultés d'éducation à la mise en œuvre du programme de formation à l'enseignement prolongé de quatre semestres. On a examiné l'effet du nouveau programme sur certains domaines comme le français, l'éducation technologique et la formation à l'enseignement des personnes d'ascendance autochtone, tout en se penchant sur la durabilité et la viabilité du programme. Cependant, on prévoit explorer les pratiques et politiques qui pourraient bénéficier d'une révision. Le programme prolongé protège les élèves de l'Ontario en aidant les étudiants en enseignement à devenir des pédagogues avertis, sensibles aux besoins d'une population scolaire diversifiée.

La mise en place du [programme de formation à l'enseignement prolongé](#) a permis à l'Ordre de développer une relation plus solide avec ses futurs membres. Par exemple, nous prenons contact avec les étudiants au moins deux fois pendant les quatre semestres du programme. En plus de recevoir les renseignements habituels, les étudiants découvrent des sujets liés au mandat de

l'Ordre comme la conduite professionnelle et l'utilisation des médias sociaux, l'exercice d'un jugement professionnel basé sur les normes de déontologie ainsi que le devoir de signaler tout soupçon de cas de maltraitance ou de négligence envers un enfant.

Les conseils que nous offrons aux membres de la profession revêtent des formes diverses : nous publions des recommandations professionnelles et faisons des présentations pour les étudiants de nos facultés d'éducation. Pendant l'été, nous avons présenté des exposés sur les nombreux cours menant à une qualification additionnelle à des directions d'école et à des agentes et agents de supervision. Des études de cas interactives aident les étudiants à comprendre les normes d'exercice et de déontologie ainsi que le processus lié aux enquêtes et aux audiences, et à y réfléchir.

Afin de gagner la confiance du public, l'Ordre se sert de moyens de communication efficaces visant à créer des liens et à les renforcer. Pour ce faire, nous avons publié de l'information en punjabi, en tamil, en italien, en espagnol et en chinois. Nous utilisons des plateformes de médias sociaux ciblées et mesurables comme Facebook, Twitter et LinkedIn afin de développer et d'approfondir nos liens avec la communauté. De plus, nous partageons nos stratégies et pratiques exemplaires avec les membres de notre réseau de communicateurs en réglementation. Nous avons également lancé un outil d'évaluation de l'admissibilité des postulants afin d'aider les enseignantes et enseignants formés à l'étranger à déterminer s'ils sont susceptibles de satisfaire à nos exigences d'inscription.

En octobre, l'Ordre a mené la campagne «En un mot» par l'entremise des médias sociaux

pour souligner la Journée mondiale des enseignantes et des enseignants, promue par l'UNESCO et célébrée à l'échelle internationale. À cette fin, on a invité les Ontariens à décrire leur enseignant préféré en un seul mot : on a ainsi touché 1,8 million de personnes, reçu 1 428 commentaires et attiré 928 nouveaux adeptes dans les médias sociaux. De plus, 4 584 nouveaux visiteurs ont consulté notre site web, ce qui a donné 6 384 pages vues uniques. Un répondant sur sept a qualifié les enseignants d'«inspirants». L'initiative a fait la promotion des mots les plus étroitement liés aux normes de déontologie de la profession enseignante (empathie, confiance, respect et intégrité) qui sont fondamentales au professionnalisme des enseignantes et enseignants et à la protection des élèves.

Depuis janvier 2014, l'Ordre continue de sensibiliser le public au moyen de présentations. Ces dialogues ciblés avec les conseillers scolaires et les comités de participation des parents ont aidé à faire connaître davantage l'Ordre et à obtenir une rétroaction utile.

En outre, l'Ordre a rejoint le public à divers événements dans la province, notamment lors de salons du bébé à London, Ottawa, Toronto et Mississauga, ainsi qu'à des congrès de parents et de familles à Toronto, Brantford, Alliston et Richmond Hill. Nous avons aussi participé au festival des enfants à Burlington, au Festival franco-ontarien et à Fierté dans la capitale à Ottawa, au Telling Tales Festival à Rockton, à Fierté Toronto et au festival Word On The Street à Toronto. Les parents étaient ravis d'obtenir de l'information sur nos ressources en ligne, comme Trouver un membre, et d'avoir la possibilité de s'abonner à notre cyberbulletin

La Norme. Les abonnements ont presque quadruplé pendant l'année : ils sont passés de 5 347 au 31 décembre 2014 à 18 575 au 1^{er} novembre 2016.

En juillet et en août, nous avons également parlé avec des parents et des membres de groupes de discussion à Sudbury, Windsor, Ottawa, Kingston, Kitchener et Toronto. Les connaissances ainsi acquises ont contribué à l'amélioration des produits et services de communication de l'Ordre.

Deux ressources audiovisuelles fondées sur les normes et des guides de discussion, faisant partie intégrante de notre série «L'éthique est un geste», ont été lancés à l'appui de la nouvelle version du Cadre de formation de la profession enseignante. Les ressources soutiennent l'exploration des normes d'exercice de la profession enseignante et encouragent l'inclusion pertinente de la vision du monde et de la culture anishinaabe au sein de la formation à l'enseignement initiale et continue.

En mai, l'Ordre a organisé son troisième congrès *Inspirer la confiance au public* où figurait des ateliers en français et en anglais sur les enjeux critiques concernant les législateurs, le public, les employeurs des enseignantes et enseignants agréés de l'Ontario, et les fournisseurs de formation à l'enseignement. Plus de 200 personnes y ont participé. Les thèmes abordés concernaient aussi bien les discussions panprofessionnelles sur le comportement éthique et le souci d'équité au XXI^e siècle que la mise en œuvre des recommandations de la Commission de vérité et de réconciliation et les défis que doivent relever les organismes de réglementation. L'honorable Roméo Dallaire, sénateur canadien et lieutenant-

général des Forces armées canadiennes à la retraite, et aussi porte-parole et défenseur des droits de la personne, ainsi que Linden MacIntyre, journaliste connu à la télévision et auteur lauréat d'un prix Giller, ont prononcé des allocutions. Le congrès a fait valoir l'Ordre comme chef de file en matière d'autoréglementation et de direction éclairée sur les questions de réglementation professionnelle, de protection de l'intérêt du public ainsi que de pratiques efficaces et de recherche en formation des enseignants.

Enfin, nous avons publié les résultats de notre sondage *Transition à l'enseignement*, mené auprès des enseignants nouvellement agréés, afin de s'assurer que le secteur de l'éducation possède des données exactes à partir desquelles il peut élaborer ses plans. Les statistiques indiquent une tendance positive en possibilités d'emploi et une demande plus forte d'enseignants de français, de mathématiques et de sciences au secondaire, et d'éducation technologique.

Reconnaître l'excellence en matière de service

Au cours de l'année, le conseil a connu plusieurs départs et nominations parmi ses membres. Terry Price, EAO, a terminé son mandat en juin, Irene Cheung, EAO, et William Ngassam, EAO, en septembre, et Shabnum Budhwani en décembre.

Pier-Olivier Arsenault, EAO, a été nommé pour remplacer Irene Cheung. Jacqueline Karsemeyer, EAO, a remplacé Terry Price et James Knopp a remplacé Dobi-Dawn Frenette qui a quitté le conseil en 2015.

En outre, Marie-Louise Chartrand et Robert Gagné ont vu leur mandat renouvelé au conseil pour un an de plus.

En tant qu'organisme de réglementation de la profession enseignante, l'Ordre a des priorités précises :

- faciliter le perfectionnement professionnel continu des membres
- encourager davantage la participation des membres au travail de l'Ordre
- améliorer l'efficacité du conseil et de ses comités
- établir un plan de communication à long terme afin d'informer le public, d'améliorer la transparence de l'Ordre et de travailler avec d'autres organismes de réglementation dans le but de développer, parmi les membres du public, une appréciation de la valeur de l'autoréglementation.

Notre travail visant à fixer la norme pour un enseignement de qualité continue de croître et nos efforts de porter fruit.

Je suis reconnaissant à notre conseil pour son leadership, à notre personnel pour son dévouement et à nos partenaires en éducation pour leur appui généreux. Notre succès est le produit de leurs efforts.

Michael Salvatori

Michael Salvatori, EAO

Survol

Coup d'œil sur l'Ordre

Coup d'œil sur l'Ordre

La majorité des membres de l'Ordre sont des enseignantes et des enseignants, mais les directions d'école, les directions adjointes, les agentes et agents de supervision ainsi que les directrices et directeurs de l'éducation doivent aussi être membres pour occuper leur poste.

Notre mandat

L'Ordre réglemente et régit la profession enseignante en Ontario dans l'intérêt du public. Il est chargé :

- d'élaborer les normes d'exercice et de déontologie
- de délivrer, de suspendre ou d'annuler les certificats de qualification et d'inscription
- d'agréer les programmes et cours de formation en enseignement
- de recevoir les plaintes déposées contre ses membres et de mener des enquêtes à ce sujet.

L'Ordre doit aussi communiquer avec le public au nom de ses membres. Le présent rapport annuel en est un exemple et le site web de l'Ordre oeeo.ca en est un autre.

Dans l'intérêt du public

L'Ordre doit d'abord et avant tout servir et protéger l'intérêt du public. Ses politiques et initiatives visent à favoriser l'excellence en enseignement. L'Ordre doit s'acquitter de ses tâches de façon responsable, en tenant toujours compte de l'intérêt du public, comme

en témoignent les normes d'exercice et de déontologie.

Dans l'intérêt de la transparence, le public peut accéder au tableau des membres sur le site web de l'Ordre afin de prendre connaissance de leurs qualifications et compétences. Le public peut assister aux audiences disciplinaires et lire, dans la revue de l'Ordre et sur son site web, un sommaire de chaque audience ainsi que de la décision prise.

Notre régie

L'Ordre est régi par un conseil de 37 membres :

- 23 sont des membres de l'Ordre élus par leurs pairs pour un mandat de trois ans; ils représentent l'ensemble des conseils scolaires catholiques et publics de langues française et anglaise, aux paliers élémentaire et secondaire, de la province.
- 14 sont des membres élus par le gouvernement provincial pour un mandat pouvant aller jusqu'à trois ans.

Le conseil se réunit au moins quatre fois l'an pour élaborer et approuver diverses politiques et procédures.

Nos membres

Qui sont les membres de l'Ordre? Enseignantes et enseignants. Directions d'école. Directions adjointes. Agentes et agents de supervision. Directrices et

directeurs de l'éducation. Tous doivent être membres de l'Ordre pour œuvrer au sein des écoles et systèmes scolaires financés par les fonds publics de la province. Ils travaillent aussi dans les facultés d'éducation, au ministère de l'Éducation, dans les fédérations d'enseignantes et d'enseignants, à l'Ordre, dans les écoles indépendantes et dans de nombreux autres établissements scolaires ouverts aux enseignants et aux élèves, en Ontario ainsi qu'ailleurs au Canada et dans le monde. En 2016, l'Ordre comptait 238 143 membres.

Nos services

Nous mettons à la disposition de nos membres et du public une gamme impressionnante de ressources dans le domaine de l'enseignement et de l'éducation, lesquelles sont disponibles sur notre site web, à la bibliothèque Margaret-Wilson et dans nos revues trimestrielles [*Pour parler profession*](#) et [*Professionally Speaking*](#). Des organismes gouvernementaux, des consulats, des organisations internationales, des groupes de revendication de même que d'autres provinces du Canada se tournent

de plus en plus vers l'Ordre pour en savoir davantage sur la certification des enseignants, l'évaluation et la reconnaissance des compétences acquises à l'étranger ainsi que le statut des programmes de formation à l'enseignement de partout dans le monde.

Nos partenaires

La force du système d'éducation ontarien réside dans la richesse et l'étendue des connaissances et de l'expérience des individus et des groupes qui travaillent ensemble pour appuyer l'apprentissage des élèves. Les parents, les conseillers scolaires et les organismes gouvernementaux collaborent avec les pédagogues et les administrateurs, les facultés d'éducation, les fédérations d'enseignantes et d'enseignants et les associations professionnelles pour cerner les enjeux et trouver des solutions. Que ce soit pour élaborer des normes d'exercice ou donner suite à des initiatives gouvernementales, nous tenons à consulter nos partenaires en éducation afin de mieux traiter les dossiers qui concernent la profession enseignante.

Mandat de l'Ordre

- Réglementer la profession enseignante et régir l'activité des membres.
- Élaborer, établir et maintenir des normes d'admissibilité à l'Ordre.
- Agréer les programmes de formation professionnelle des enseignantes et enseignants offerts par les établissements d'enseignement postsecondaire.
- Agréer les programmes de formation continue offerts aux enseignantes et enseignants par les établissements d'enseignement postsecondaire et d'autres organismes.
- Délivrer, renouveler, modifier, suspendre, annuler, révoquer et remettre en vigueur les certificats de qualification et d'inscription.
- Prévoir la formation continue des membres.
- Établir et faire respecter les normes professionnelles et les normes de déontologie applicables aux membres.
- Recevoir les plaintes déposées contre les membres, faire enquête sur ces plaintes et traiter des questions de discipline et d'aptitude professionnelle.
- Élaborer, offrir et agréer des programmes de formation menant à l'obtention de certificats autres que le certificat nécessaire pour s'inscrire à l'Ordre, dont les certificats de qualification à titre d'agente ou d'agent de supervision, et délivrer, renouveler, modifier, suspendre, annuler, révoquer et remettre en vigueur ces autres certificats.
- Communiquer avec le public au nom des membres.
- S'acquitter des autres fonctions que prescrivent les règlements.

Conseil de l'Ordre

Membres élus



Pier-Olivier
Arsenault, EAO



Brian Beal, EAO



Irene Cheung,
EAO



Ann Ciaschini,
EAO



Angela
De Palma, EAO



Susan Elliott-
Johns, EAO



Tim Gernstein,
EAO



Jacqueline
Karsemeyer,
EAO



Matthew
Kavanagh, EAO



Shanlee Linton,
EAO



Myreille Loubert,
EAO



Shannon
Marcus, EAO



Richard
Michaud, EAO



William
Ngassam, EAO



Sara Nouini,
EAO



Brigitte (Bidal)
Piquette, EAO



Terry Price, EAO



Rob Ryan, EAO



Anthony
Samchek, EAO



Vicki Shannon,
EAO



Jennifer
Stewart, EAO



Stéphane Vallée,
EAO



Nicole van
Woudenberg,
EAO



Ravi Vethamany,
EAO



Wes Vickers,
EAO

Membres nommés



Jean-Luc
Bernard, EAO



Shabnum
Budhwani



Marie-Louise
Chartrand



Elizabeth Edgar-
Webkamigad,
EAO



Robert Gagné



Marie-Thérèse
Hokayem



Godwin Ifedi



Jane Ishibashi



James Knopp



Colleen Landers



Bill Petrie



Tom Potter



Ronna Warsh



Marie-Claude
Yaacov

Chef de la direction et registraire



Michael
Salvatori, EAO

Transparence et professionnalisme

La reddition de comptes et la transparence sont deux obligations que nous avons envers le public et que nous devons respecter en réglementant la profession enseignante.

Notre travail est ouvert et accessible. Servir l'intérêt du public signifie, entre autres, vous aider à comprendre qui nous sommes et ce que nous faisons.

Le professionnalisme et la transparence sont essentiels pour gagner la confiance du public et promouvoir le respect de la profession enseignante. Au cours des dernières années, l'Ordre s'est efforcé de communiquer et d'interagir avec le public de façon significative.

La confiance que le public accorde à la profession s'accroît grâce à une plus grande sensibilisation et à une meilleure compréhension des normes d'exercice et de déontologie qui orientent les enseignantes et les enseignants, qui en tiennent compte tous les jours dans leurs écoles et dans leurs communautés d'apprentissage.

Législation historique

En décembre dernier, le gouvernement provincial a adopté le projet de loi 37, la *Loi protégeant les élèves*, qui a apporté des modifications à la législation afin de mieux protéger les élèves. Les procédures et les pratiques des enquêtes et des audiences de l'Ordre pourront du coup être plus efficaces et plus ouvertes. Ces changements longtemps réclamés reflètent les engagements du conseil à la lumière des recommandations de l'ancien juge en chef de l'Ontario, Patrick LeSage.

La loi comprend 11 modifications importantes :

- Le certificat d'un membre sera automatiquement révoqué si l'on découvre qu'il a commis une faute professionnelle comprenant le mauvais traitement d'ordre sexuel d'un élève, comme le précise la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*, ou un acte interdit impliquant de la pornographie juvénile.
- Les définitions ou interprétations de «faute professionnelle», d'«acte interdit impliquant de la pornographie juvénile» et d'«inconduite sexuelle» ont été ajoutées à la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*.
- Si une personne a vu son certificat révoqué pour avoir commis une faute professionnelle comprenant le mauvais traitement d'ordre sexuel d'un élève, une inconduite sexuelle ou un acte interdit impliquant de la pornographie juvénile, elle ne pourra pas faire une nouvelle demande d'inscription avant au moins cinq ans à compter de la date de révocation.
- Les employeurs doivent fournir à l'Ordre les renseignements dans les délais exigés par écrit ou, si aucune date n'est précisée, dans les 30 jours suivant la réception de la demande.
- Un membre dispose de 60 jours (ou le délai fixé par le comité d'enquête) pour répondre à une plainte.
- Les dispositions de confidentialité ont été étendues pour, entre autres, permettre à l'Ordre de fournir l'information aux organismes de réglementation professionnelle de l'Ontario ou d'ailleurs et, avec un agent de police, de contribuer à une enquête liée à une procédure d'application de la loi.

- Si un membre est reconnu coupable d'une infraction au *Code criminel* (Canada) pour le même comportement ou geste que celui faisant l'objet d'une plainte, ce membre et le comité d'enquête peuvent décider d'accélérer le processus et de confier le dossier au comité de discipline.
- Si un sous-comité d'enquête, un sous-comité de discipline ou un sous-comité d'aptitude professionnelle entend ou étudie une affaire liée au comportement d'une personne qui était direction d'école ou direction adjointe au moment de commettre l'infraction, le sous-comité doit être composé d'au moins une direction ou une direction adjointe en poste ou qui a déjà occupé un tel poste. Cette personne doit être membre de l'Ordre.
- Dans les cas où le comité de discipline ordonne que le public soit exclu d'une audience, il peut exiger l'interdiction de publication des renseignements divulgués lors de cette audience.
- Le registraire peut nommer un enquêteur si : 1) il a des motifs raisonnables et probables de croire que la conduite d'un membre expose ou exposera vraisemblablement un ou plusieurs élèves à un préjudice ou à des blessures et que l'on doit nommer un enquêteur immédiatement; 2) le temps manque pour demander l'approbation du comité exécutif.
- Des résumés de toutes les décisions rendues par le comité de discipline doivent être publiés dans la revue *Pour parler profession/Professionally Speaking* si le membre a été reconnu coupable de faute professionnelle ou d'incompétence.

L'Ordre se réjouit de ces modifications et entend bien poursuivre sa collaboration avec le gouvernement provincial pour protéger l'intérêt du public.

Plus grande sensibilisation du public et engagement réel

Si l'on considère les quatre dernières années, nous avons atteint un sommet en 2016 en ce qui concerne la compréhension du public quant au rôle et au travail de l'Ordre. Nous avons ainsi largement surpassé les objectifs fixés avant le lancement de la campagne de sensibilisation du public.

Par exemple, dans un sondage, le nombre de répondants pouvant reconnaître l'Ordre avec justesse comme un organisme établissant des normes de déontologie en enseignement se situe à 85 pour cent. Actuellement, 76 pour cent des répondants affirment que l'Ordre émet des autorisations d'enseigner et qu'il peut les suspendre ou les annuler, soit une augmentation de 10 pour cent.

Nous avons poursuivi la campagne de sensibilisation du public lancée en 2014. Nous avons participé à davantage d'événements, échangé avec plus de gens et eu plus de riches discussions individuelles. Ce fut une année chargée mais réussie sur le plan de la sensibilisation. Nous avons mobilisé le public de plusieurs façons, par exemple :

- en rencontrant les comités de participation des parents et les administrateurs
- en participant à des conférences de conseils scolaires visant les parents
- en distribuant de l'information sur l'Ordre à des conseils scolaires
- en participant à des événements communautaires.

Nous avons également envisagé d'autres façons de communiquer avec les parents et la population, comme la distribution de notre dépliant *Jeu-questionnaire pour les parents* (qui contient de l'information sur l'Ordre et son travail) dans des centres de

la petite enfance de l'Ontario, la rédaction d'articles pour un nouveau cyberbulletin communautaire et le parrainage de billets sur des sites web de parents blogueurs.

Nous avons aussi élargi notre présence sur les médias sociaux en nous affichant sur [Pinterest](#) et sur [Instagram](#), et en générant plus de contenu sur les plateformes où nous étions déjà actifs, dont [Facebook](#), [Twitter](#), [YouTube](#) et [LinkedIn](#).

Recommandations professionnelles

L'Ordre a la responsabilité prescrite par la loi d'informer ses membres. En proposant régulièrement des recommandations professionnelles, nous contribuons à remplir ce mandat. Celles-ci visent à orienter et à mettre en valeur la pratique professionnelle. Elles sont élaborées en étroite consultation avec des membres, des experts et des intervenants. Afin d'assurer une sensibilisation optimale, l'Ordre élabore des stratégies de déploiement complètes pour informer ses membres et pour démontrer au public l'engagement des enseignantes et enseignants pour leur profession.

En 2016, l'Ordre a révisé la recommandation professionnelle *Qualifications additionnelles : approfondir la connaissance professionnelle*.

Les mises à jour :

- reflètent les modifications apportées à la formation à l'enseignement intégrées en septembre 2015 dans le programme de formation à l'enseignement prolongé
- comprennent de nouvelles qualifications additionnelles et des changements de noms pour certaines QA
- clarifient les exigences du programme menant à la qualification d'agente ou d'agent de supervision

- comprennent toutes les annexes du Règlement sur les qualifications requises pour enseigner
- proposent plus de liens vers des ressources.

La recommandation reconnaît que le perfectionnement professionnel continu fait partie intégrante de l'enseignement et qu'il reflète la révision et l'actualisation continues des qualifications requises pour enseigner par l'Ordre, ses membres et ses partenaires en éducation.

Accès élargi aux décisions disciplinaires

À la fin de 2016, il était possible de consulter dans notre site web plus de 700 décisions disciplinaires rendues au cours des 20 dernières années concernant des membres de l'Ordre.

En 2016, l'Ordre a élargi l'accès à toutes ses décisions disciplinaires, entre autres en les rendant disponibles dans la base de données de l'[Institut canadien d'information juridique](#) (CanLII), un outil de renommée mondiale géré par la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada.

Gratuite, bilingue et facile à consulter, cette base de données vise à accélérer et à faciliter l'accès du public et des professionnels du droit aux documents tels que des décisions disciplinaires et des commentaires juridiques de grande qualité sur les décisions rendues par les tribunaux canadiens.

Les décisions sont aussi accessibles au public par d'autres moyens :

- Des copies des décisions disciplinaires sont disponibles à la bibliothèque Margaret-Wilson. Le public peut aussi en demander une version électronique.

- Les décisions sont transmises dans leur intégralité à Quicklaw, un des fournisseurs canadiens de services en recherche juridique par abonnement.
- Les sommaires des décisions du comité de discipline sont publiés sur notre site web ainsi que dans nos revues officielles, *Pour parler profession* et *Professionally Speaking*.
- Le tableau public des membres, [Trouver un membre](#), joue aussi un rôle important dans la communication des décisions du comité de discipline.
- Quand une audience disciplinaire a des répercussions sur l'autorisation d'enseigner d'un membre, nous transmettons cette information aux autorités du domaine de l'éducation partout dans le monde.

Révision de nos pratiques d'inscription

La révision de nos pratiques d'inscription, entamée en 2007, vise à ce que nos lignes directrices, notre information et nos processus soient clairs et transparents.

Pour en savoir plus sur l'engagement de l'Ordre à adopter des pratiques d'inscription équitables, nous vous invitons à consulter le [rapport](#) complet.

Trouver un membre

[Trouver un membre](#) est la section de notre site web qui a été la plus populaire en 2016 avec 11,5 millions de pages consultées. Le tableau public des membres de l'Ordre contient des renseignements sur leurs qualifications et leurs titres de compétence ainsi que des précisions sur toute révocation, annulation ou suspension de leur certificat de qualification et d'inscription.

Télécharger l'appli

Notre appli mobile pratique convient aux appareils [Apple](#), [Android](#), [Windows](#) et [BlackBerry 10](#).

Suivez-nous sur Twitter

Suivez-nous à [@OCT_OEEO](#) pour recevoir de nos nouvelles et pour rester au courant des événements, des ressources pédagogiques, et bien plus!

Consultez notre page Facebook

Consultez notre page [Facebook](#) pour :

- répondre à des sondages
- découvrir les délégations qui nous rendent visite
- lire nos dernières nouvelles
- consulter nos offres d'emploi
- être informé des événements, des tendances et des activités impromptues.

Visitez notre chaîne YouTube

Visitez notre [chaîne YouTube](#) et visionnez des vidéos sur :

- des pratiques exemplaires et la façon dont elles inspirent les élèves à donner le meilleur d'eux-mêmes
- nos modalités d'inscription
- le déroulement d'une audience disciplinaire
- nos conseils aux enseignantes et enseignants sur l'utilisation des médias sociaux, sur les fautes professionnelles et sur la sécurité des élèves
- l'enseignement aux membres des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

Suivez-nous sur [Instagram](#)

Joignez-vous à notre groupe sur [LinkedIn](#)

Suivez-nous sur [Pinterest](#)

Abonnez-vous à nos cyberbulletins

Abonnez-vous à [La Norme](#), notre cyberbulletin destiné au public, afin d'en apprendre davantage sur :

- notre mandat
- les qualifications des enseignantes et enseignants
- les normes élevées en éducation
- nos rapports sur les tendances en éducation
- la législation relative à l'éducation.

Les membres de l'Ordre peuvent [s'abonner](#) en ligne au cyberbulletin *Des nouvelles de l'Ordre* pour être toujours au courant des dernières nouvelles. Cette publication fournit de l'information hâtive sur l'évolution des activités de l'Ordre et de la profession enseignante.

Lisez notre revue sur papier et en ligne

[Pour parler profession](#) est notre revue trimestrielle à l'intention de nos membres. Elle donne de l'information sur les tendances en éducation, les pratiques exemplaires en enseignement et la régie de la profession enseignante. Vous pouvez vous y abonner ou la feuilleter gratuitement en ligne.

Pour parler profession est l'une des publications du domaine de l'éducation en français ayant le plus grand tirage en Amérique du Nord.

Consultez des statistiques dans nos rapports annuels

Tous nos [rapports annuels](#) précédents sont archivés sur notre site web. Vous pourrez ainsi vous plonger dans une vaste gamme de données statistiques concernant les membres de la profession enseignante en Ontario.

Comité de protection de l'intérêt public

Les membres du comité de protection de l'intérêt public ont pour mandat d'orienter le conseil qui se doit de servir et de protéger l'intérêt du public dans la poursuite des objets de l'Ordre. Les membres de ce comité, nommés par le ministère de l'Éducation, représentent le public et ne siègent pas au conseil de l'Ordre.

Le comité s'est réuni trois fois en 2016 et a fait le point sur ses activités aux réunions ordinaires du conseil, en mars, en juin et en septembre.

En vertu de la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*, le comité est tenu d'élaborer un plan de travail qui détermine les priorités, les projets et les activités jusqu'à la fin du mandat du conseil. Il peut demander des renseignements au conseil pour élaborer, modifier et mettre en œuvre le plan de travail, de même que pour informer le conseil des diverses mesures à prendre.

En 2016, le comité a fait rapport au conseil sur les points examinés conformément au plan de travail établi. Il a obtenu de plus amples renseignements sur le processus de nomination des membres du public et sur l'évaluation des qualifications des personnes nommées au conseil. Il a reçu des mises à jour sur l'initiative de sensibilisation du public, sur ses résultats à ce jour et sur la manière dont l'Ordre a répondu à diverses demandes des médias. Il a également reçu, tout au long de l'année, de l'information sur la *Loi protégeant les élèves*, y compris des mises à jour sur d'autres recommandations en suspens issues de l'examen externe réalisé

en 2012 par l'ancien juge en chef de l'Ontario, Patrick LeSage. Le comité a recueilli des données sur les membres de l'Ordre œuvrant dans les écoles privées et indépendantes de l'Ontario, notamment en ce qui concerne les pratiques disciplinaires employées dans les établissements où enseignent des pédagogues qui ne sont pas membres de l'Ordre. On lui a transmis, en outre, des mises à jour sur les initiatives en matière de transparence qui sont menées au sein des ordres responsables des professions de la santé réglementées en Ontario et, plus généralement, dans le domaine de l'autoréglementation professionnelle.

Comité de protection de l'intérêt public

- Brian Evoy
- Bill Kirkwood (président)
- Jacques Lupien

Travail des comités

Comité de direction

Ce comité, composé de la vice-présidente du conseil et d'un membre nommé au conseil, fait avancer l'ordre du jour et l'adoption des motions durant une réunion du conseil de l'Ordre.

Comité de direction

- Robert Gagné (n)
 - Myreille Loubert, EAO (é)
- (é) membre élu
(n) membre nommé

Comité de gouvernance

Le comité de gouvernance est un comité spécial du conseil. Ses activités visent principalement la gouvernance du conseil et de ses comités ainsi que l'élection des membres du conseil. Il offre une orientation au conseil sur des questions liées à la gouvernance, comme l'évaluation des risques, l'évaluation et le perfectionnement du conseil, la planification de la relève et l'efficacité en matière de transition.

En 2016, le comité a concentré ses efforts sur la planification de l'élection 2018 des membres du conseil. Il a étudié la possibilité d'apporter des modifications au Règlement sur l'élection des membres du conseil dans le but d'accroître leur participation aux activités de régie de l'Ordre. Les modifications recommandées ont été présentées au conseil, tandis que les orientations politiques approuvées ont été communiquées au ministère de l'Éducation aux fins d'inclusion dans le règlement sur l'élection. Le comité a également élaboré un plan de communication stratégique pour l'élection 2018, lequel comprend des initiatives de sensibilisation et de mobilisation des membres, et ce, dans l'optique d'accroître la participation des électeurs dès 2017.

Par ailleurs, le comité de gouvernance a recommandé la mise en place d'outils d'évaluation destinés aux membres du conseil

afin de mesurer le niveau de préparation à leur poste ainsi que le rendement de leurs travaux. On a mis en œuvre un projet pilote, basé sur un outil d'autoévaluation, lors des réunions du conseil de septembre et de décembre 2016. Le comité en évaluera les résultats en 2017.

Le comité a proposé, en outre, d'altérer le processus d'élection des présidentes et présidents de comité par la modification des règlements administratifs de l'Ordre. Il a amorcé le processus visant à combler le poste vacant Conseil catholique de langue française – niveau secondaire.

Comité de gouvernance

- Angela De Palma, EAO (é)
 - Matthew Kavanagh, EAO (é)
(président)
 - Myreille Loubert, EAO (é)
 - Sara Nouini, EAO (é)
(vice-présidente)
 - Tom Potter (n)
 - Ronna Warsh (n)
 - Marie-Claude Yaacov (n)
- (é) membre élu
(n) membre nommé

Comité de rédaction

[Pour parler profession](#) et [Professionally Speaking](#), nos revues trimestrielles primées, sont livrées, en français ou en anglais, à 238 143 enseignantes et enseignants agréés de l'Ontario. Elles offrent des histoires inspirantes sur nos membres, présentent des rapports sur les tendances en éducation et en réglementation, et proposent des articles de fond, des [critiques](#) et des ressources pertinentes à des fins de perfectionnement professionnel.

On y trouve également le portrait [d'enseignantes et enseignants remarquables](#) qui ont influencé la vie de Canadiennes et Canadiens exceptionnels.

Le comité de rédaction détermine les politiques éditoriales et publicitaires de la revue. Il en étudie le contenu avant sa publication et collabore aux numéros suivants en vue d'établir une sélection thématique équilibrée et représentative des champs d'intérêt très diversifiés de nos membres. Chaque numéro met en vedette des pédagogues dont les pratiques exemplaires leur ont valu une reconnaissance municipale, provinciale ou nationale, et leur donne l'occasion de transmettre leur philosophie à leurs collègues.

Grâce à la rétroaction des membres de l'Ordre sur le contenu qu'ils trouvent le plus utile dans leur pratique professionnelle, le comité de rédaction est en mesure d'améliorer continuellement la revue. En 2016, on a envoyé un sondage sur *Professionally Speaking* à 16 000 membres en règle

anglophones choisis au hasard, auquel 1 276 ont participé. Nous avons aussi envoyé un sondage sur *Pour parler profession* à 3 000 lecteurs francophones, auquel 256 ont répondu.

Les résultats indiquent que 83 pour cent des lecteurs anglophones étaient satisfaits de la qualité du contenu, résultat inchangé depuis 2013 (la dernière année à laquelle on a fait un tel sondage). Chez les lecteurs francophones, ce nombre est sept pour cent plus élevé (soit 90 pour cent), un résultat qui est aussi comparable à celui de 2013. Les lecteurs anglophones continuent d'apprécier l'allure générale de la revue (92 pour cent) et les lecteurs francophones sont satisfaits de la qualité de la conception artistique et de la photographie (95 pour cent).

Les articles de fond et la chronique «[Great Teaching](#)» restent les deux sections les plus lues dans *Professionally Speaking*, alors que «[Pratiques exemplaires](#)» et «[Enseignant remarquable](#)», suivies de «Techno Logique», sont les chroniques préférées des lecteurs de *Pour parler profession*.

Les reportages numériques «[Pratiques exemplaires](#)», introduits en 2014, continuent d'attirer l'attention des membres anglophones et francophones. Soixante-quinze pour cent des lecteurs anglophones et 62 pour cent des lecteurs francophones sont au courant ou très au courant de ces reportages, lesquels ont été mis à niveau en 2016 pour répondre aux normes de la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*.

La série de reportages numériques «[Pratiques exemplaires](#)» est le complément de la série d'articles du même nom et met en vedette des enseignantes et enseignants primés des quatre coins de la province. Leur histoire illustre un travail bien fait et s'avère l'occasion de présenter des techniques qui ont été utilisées avec beaucoup de succès.

«[L'apprentissage sans limite](#)» (mars 2016), «[S'envoler dans la médiasphère](#)» (juin 2016), «[Une formation actualisée](#)» (septembre 2016) et «[Créer des écoles inclusives](#)» (décembre 2016) sont des articles de fond que le comité a approuvés en 2016 et que les lecteurs ont particulièrement aimés. Parmi les autres articles qui ont suscité un intérêt chez les membres, notons : «[L'Ontario, un marché du travail encourageant](#)» (mars 2016), «[En route vers le bien-être](#)» (juin 2016), «[Sortir des sentiers battus](#)» (septembre 2016) et «[Tirer parti de la technologie en classe](#)» (décembre 2016). *Pour parler profession* a aussi publié, dans le numéro de mars 2016, son premier supplément annuel sur les qualifications additionnelles (QA), soulignant l'importance du perfectionnement professionnel continu pour les membres de l'Ordre.

La section «Autoréglementation» révèle l'engagement de l'Ordre à l'égard de la transparence et de la responsabilité. Dans cette section, les membres et le public en apprennent plus sur les activités de l'Ordre, de son conseil et de ses comités, allant de l'agrément des programmes de formation à l'enseignement aux sommaires d'audiences disciplinaires obligatoires, lesquels s'inscrivent également dans le cadre de l'autoréglementation de la profession.

Le comité se réjouit du fait que la revue de l'Ordre a reçu de nombreux prix en 2016. *Professionally Speaking* a remporté six prix Canadian Business Media (CBM) dans le domaine du journalisme canadien (auparavant les prix Kenneth-R.-Wilson), dont deux prix or, quatre prix argent et 16 mentions honorables, ce qui représente la deuxième place du plus grand nombre de nominations pour toutes les publications confondues. Les CBM reconnaissent l'excellence dans le domaine des revues professionnelles.

Professionally Speaking a continué de se démarquer en 2016 à la cérémonie des prix Tabbie, remportant six prix (y compris deux prix or et un argent). C'est la dixième année de suite que la revue *Professionally Speaking* ressort gagnante de la prestigieuse soirée des prix Tabbie, présentée par TABPI (Trade Association Business Publications International), organisme qui reconnaît l'excellence éditoriale et visuelle des revues de langue anglaise se consacrant à une profession, à une association ou à un domaine commercial à l'échelle mondiale.

TABPI a aussi nommé *Professionally Speaking* au huitième rang parmi les 95 revues professionnelles les plus reconnues dans le monde, soit la seule revue canadienne à atteindre les 10 premiers rangs de la liste inaugurale des 95 meilleures revues.

La publication phare de l'Ordre a aussi été finaliste dans la catégorie de revue professionnelle de l'année à la soirée des Editors' Choice Awards de 2016, présentée par la Canadian Society of Magazine Editors, organisme qui souligne le travail de haute

qualité des rédacteurs dans l'industrie de la revue canadienne.

Le comité de rédaction continue de prodiguer des conseils afin d'assurer une sélection de sujets pertinents qui abordent des questions d'intérêt dans le domaine de l'éducation pour nos lecteurs. Les rubriques sur la [pratique professionnelle](#), les [critiques de livres](#) ainsi que le courrier des lecteurs encouragent nos membres à discuter et à nous transmettre leur rétroaction.

Comité de rédaction

- Jean-Luc Bernard, EAO (n)
- Tim Gernstein, EAO (é)
- Godwin Ifedi (n)
- Myreille Loubert, EAO (é)
(présidente)
- Anthony Samchek, EAO (é)
(vice-président)

(é) membre élu

(n) membre nommé

Comité des finances

Le comité des finances se réunit régulièrement, tout au long de l'année, pour examiner la situation financière de l'Ordre. Il évalue les tendances en matière de dépenses et de revenus par rapport au budget approuvé, en mettant l'accent sur la transparence et la responsabilité dans la reddition de comptes.

Le comité, qui joue le rôle de comité d'audit de l'Ordre, supervise l'audit annuel externe, ce qui comprend la préparation des états financiers vérifiés conformément aux normes de publication de l'information financière pour les organismes à but non lucratif de l'Ontario.

Le comité adhère à des principes financiers qui garantissent que les services mandatés de l'Ordre sont financés de façon appropriée et que les frais lui permettent de maintenir sa stabilité financière.

Les cotisations constituent la principale source de financement de l'Ordre. À la fin de 2016, l'Ordre comptait 238 143 membres en règle, soit 4 372 de plus par rapport au budget. Cette hausse est attribuable à un plus grand nombre de dossiers traités en 2016 provenant de diplômés qui ont postulé avant l'entrée

en vigueur du programme de formation à l'enseignement prolongé, de même qu'à une augmentation du nombre de diplômés issus de programmes concurrents et pluriannuels protégés en vertu d'une clause d'antériorité. L'augmentation du volume de certificats remis en vigueur et le nombre de départs à la retraite moins élevé que prévu ont également eu une incidence sur les revenus.

Le budget de fonctionnement de l'Ordre de 2016 a été établi à 40 285 456 \$.

En 2016, l'Ordre a enregistré un excédent de fonctionnement de 241 483 \$.

Comité des finances

- Brian Beal, EAO (é)
(vice-président) (à partir du 1^{er} septembre 2016)
- Marie-Louise Chartrand (n) (présidente)
- Shannon Marcus, EAO (é)
(à partir du 11 juillet 2016)
- Bill Petrie (n)
- Terry Price, EAO (é)
(vice-président) (jusqu'au 30 juin 2016)
- Vicki Shannon, EAO (é)
(é) membre élu
(n) membre nommé

Comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation

Les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante et le *Cadre de formation de la profession enseignante* (CFPE) représentent la vision collective du professionnalisme en enseignement dans la province. Cette vision constitue le fondement de la formation initiale en enseignement, du perfectionnement professionnel continu, de la pratique professionnelle et du leadership en enseignement.

Les normes décrivent les connaissances, les compétences, les valeurs et l'engagement éthique qui font partie intégrante de l'exercice de la profession enseignante en Ontario. Le CFPE présente clairement les formes multiples de la formation et de l'apprentissage continus auxquels s'engagent les membres de la profession.

Le comité formule des recommandations au conseil de l'Ordre sur l'élaboration, la mise en œuvre et la révision des normes d'exercice et de déontologie ainsi que du CFPE, lesquelles contribuent au renforcement du professionnalisme en enseignement. Il révisé également les lignes directrices de la politique en matière de qualifications additionnelles (QA), de même que la recherche connexe.

En 2016, le comité a mis l'accent sur les activités suivantes :

- mise en application des normes d'exercice et de déontologie au sein de la formation à l'enseignement et de la pratique professionnelle
- communication et formation au sujet des normes
- conception de ressources et d'études fondées sur les normes en matière de formation à l'enseignement
- élaboration et mise en œuvre de politiques relatives aux lignes directrices des cours menant à une QA
- élaboration et mise en œuvre de politiques liées aux normes et à la formation à l'enseignement
- processus pédagogiques de formation à l'enseignement concernant le leadership et les pratiques professionnelles éthiques, conformément aux normes de déontologie
- révision du *Cadre de formation de la profession enseignante*
- enrichissement de l'engagement des membres pour le travail de l'Ordre et, en particulier, recrutement de membres tels que des enseignantes et enseignants retraités et des enseignants métis, inuits et des Premières Nations.

Formation à l'enseignement : révision des lignes directrices des cours menant à une QA

Partout en Ontario, des fournisseurs approuvés proposent des cours menant à une QA. Les lignes directrices de la politique en matière de QA délivrées par l'Ordre constituent le fondement de ces cours. L'Ordre a élaboré le contenu de ces lignes directrices pour la formation à l'enseignement en collaboration avec des membres de la profession, des partenaires en éducation et des membres du public. Les normes d'exercice et de déontologie représentent les assises des lignes directrices des cours menant à une QA, lignes qui

fournissent un cadre global pour améliorer les connaissances, les compétences et les pratiques professionnelles des enseignantes et enseignants. Les cours agréés menant à une QA sont conformes aux lignes directrices de la politique de l'Ordre en matière de QA.

En 2016, le comité a approuvé 46 ébauches de lignes directrices de cours menant à une QA, en vue de la validation provinciale, dont :

Annexe A

- Biologie au cycle supérieur
- Chimie au cycle supérieur
- Études classiques — Grec au cycle intermédiaire
- Études classiques — Grec au cycle supérieur
- Études classiques — Latin au cycle intermédiaire
- Études classiques — Latin au cycle supérieur
- Études familiales au cycle intermédiaire
- Études familiales au cycle supérieur
- Français au cycle intermédiaire
- Français au cycle supérieur
- Géographie au cycle intermédiaire
- Géographie au cycle supérieur
- Santé et éducation physique au cycle intermédiaire
- Santé et éducation physique au cycle supérieur
- Histoire au cycle intermédiaire
- Histoire au cycle supérieur
- Philosophie, Annexe A — cycle supérieur
- Physique au cycle supérieur
- Politique au cycle supérieur
- Sciences au cycle intermédiaire
- Sciences au cycle supérieur
- Sciences sociales au cycle supérieur

Annexe C

- Adapter le programme pour le système scolaire catholique
- Adapter le programme pour les élèves de langues secondes
- Éducation des adultes
- Gestion de la salle de classe
- Droit sur l'éducation
- Français — 7^e et 8^e année
- Mentorat
- Enseignement expérientiel en plein air
- Écoles sécuritaires et accueillantes
- Éducation de l'enfance en difficulté pour les administrateurs
- Enseignement d'années combinées
- Enseignement dans le système scolaire catholique
- Enseignement aux élèves GLBTQ

Annexe D (cours de spécialiste en 3 parties)

- Enseignement et leadership en situation minoritaire
- Études familiales
- Premières Nations, Métis et Inuits
 - Comprendre les enseignements traditionnels, l'histoire, les enjeux actuels et les cultures
- Lecture
- Leadership en enseignement
- Écriture

Annexe E (spécialiste en études supérieures)

- Biologie
- Chimie
- Études classiques
- Études familiales
- Géographie
- Santé et éducation physique
- Histoire
- Physique
- Sciences
- Sciences sociales

Programme

- Programme menant à la qualification de directrice ou de directeur d'école
- Programme menant à la qualification d'agente ou d'agent de supervision

En 2016, le comité a approuvé 35 lignes directrices définitives de cours menant à une QA, dont :

Annexe QBA

- Cycle primaire
- Cycle moyen

Annexe A

- Anglais aux cycles intermédiaire et supérieur
- English aux cycles intermédiaire et supérieur
- Français langue seconde
- Langues internationales aux cycles intermédiaire et supérieur
- Droit au cycle supérieur

Annexe D (parties I, II et spécialiste)

- Affaires et commerce – Technologie de l'information et communication
- Art dramatique
- Français langue seconde
- Langues internationales
- Médias

Annexe E (spécialiste en études supérieures)

- Danse
- Art dramatique
- Anglais
- Sciences de l'environnement
- Langues internationales
- Musique

Annexe F : Technologie des transports

- Débosselage
- Service de réparation automobile
- Machinerie lourde et agricole
- Aéronef de faible tonnage
- Petit moteur et équipement récréatif
- Camions et autobus

Programme

- Cours de perfectionnement pour les directrices et directeurs d'école

Version définitive du Programme menant à la qualification de directrice ou de directeur d'école (PQD) et du Programme menant à la qualification d'agente ou d'agent de supervision (PQAS)

Le comité a approuvé la ligne directrice définitive du Programme menant à la qualification de directrice ou de directeur d'école (PQD), de même que celle du Programme menant à la qualification d'agente ou d'agent de supervision (PQAS) aux fins de diffusion publique.

Il a révisé ces lignes directrices en étroite collaboration avec des membres de la profession, des partenaires en éducation et des membres du public.

Nous avons recueilli un large éventail de perspectives et de voix au sein des membres et des intervenants représentant tous les intérêts, parties et régions en Ontario. Nous avons utilisé diverses méthodes de consultation pour nous assurer que ces qualifications provinciales en leadership sont réfléchies, qu'elles tiennent compte de la riche diversité de la province et qu'elles reflètent avec exactitude les connaissances, les compétences et les pratiques professionnelles que doivent maîtriser les directeurs et les

agents de supervision de la province dans un contexte où les réalités sont changeantes.

Équipes et consultations provinciales de rédaction de QA

Le comité a reçu l'information concernant 17 équipes provinciales de rédaction de QA qui ont embauché des membres de la profession en 2016 pour les lignes directrices suivantes de cours menant à une QA, lignes visées dans le Règlement 176/10 sur les qualifications requises pour enseigner.

Annexe A

- Philosophie au cycle supérieur

Annexe C

- Adapter le programme pour les élèves de langues secondes
- Adapter le programme pour le système scolaire catholique
- Éducation des adultes
- Droit sur l'éducation
- Programme pour dirigeant scolaire des Premières Nations : leadership
- Programme pour dirigeant scolaire des Premières Nations : soutenir l'apprentissage et le bien-être global des Autochtones
- Mentorat
- Enseignement expérientiel en plein air
- Éducation de l'enfance en difficulté pour les administrateurs
- Enseigner et apprendre au moyen de l'apprentissage en ligne
- Enseignement d'années combinées
- Enseignement aux Cris
- Enseignement dans le système scolaire catholique

Annexe D (cours de spécialiste en 3 parties)

- Premières Nations, Métis et Inuits – Comprendre les enseignements traditionnels, l'histoire, les enjeux actuels et les cultures
- Soutenir les élèves métis, inuits et des Premières Nations – Encadrement et counselling

Programme

- Programme menant à la qualification d'agente ou d'agent de supervision

En outre, des partenariats provinciaux avec les organisations pédagogiques suivantes ont permis d'élaborer 21 lignes directrices de cours menant à une QA.

<p>Social Sciences and Humanities Leadership Council (OFS3HLC) (conseil de direction en sciences sociales et en lettres et sciences humaines)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Annexe A : Études familiales au cycle intermédiaire • Annexe A : Études familiales au cycle supérieur • Annexe D : Études familiales, 1^{ère} partie • Annexe D : Études familiales, 2^e partie • Annexe D : Études familiales, spécialiste • Annexe E : Spécialiste en études supérieures en Études familiales
<p>Ontario History and Social Sciences Teachers' Association (OHASSTA) (association des enseignants en histoire et en sciences sociales de l'Ontario)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Annexe A : Sciences sociales au cycle supérieur • Annexe A : Politique au cycle supérieur • Annexe E : Sciences sociales
<p>Ontario Classical Association (OCA) (association ontarienne des études classiques)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Annexe A : Études classiques – Grec au cycle intermédiaire • Annexe A : Études classiques – Grec au cycle supérieur • Annexe A : Études classiques – Latin au cycle intermédiaire • Annexe A : Études classiques – Latin au cycle supérieur • Annexe E : Spécialiste en études supérieures en Études classiques
<p>Ontario Philosophy Teachers' Association (OPTA) (association des enseignants en philosophie de l'Ontario)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Annexe A : Philosophie au cycle supérieur
<p>Science Teachers' Association of Ontario (STAO) (association des enseignants en sciences de l'Ontario)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Annexe A : Sciences – Biologie au cycle supérieur • Annexe A : Sciences – Chimie au cycle supérieur • Annexe A : Sciences – Physique au cycle supérieur • Annexe A : Sciences – générales au cycle supérieur • Annexe A : Sciences – générales au cycle intermédiaire
<p>Institut polytechnique des Six-Nations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Annexe C : Enseignement du cayuga

Les sondages électroniques ont fourni de précieuses données qui ont contribué à orienter l'élaboration des lignes directrices suivantes des politiques en matière de QA :

- Programme menant à la qualification de directrice ou de directeur d'école (PQD)
- Programme menant à la qualification d'agent ou d'agent de supervision (PQAS)
- Leadership en enseignement

Modifications au Règlement sur les qualifications requises pour enseigner

À la suite des propositions approuvées du comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation, un certain nombre de modifications à la réglementation ont été apportées au Règlement 176/10 sur les qualifications requises pour enseigner.

La qualification suivante est renommée en Annexe A :

- Études autochtones se nomme maintenant Études des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

Les QA suivantes sont renommées en Annexe C :

- Enseignement aux enfants métis, inuits et des Premières Nations se nomme maintenant Enseignement aux enfants des Premières Nations, des Métis et des Inuits.
- Enseignement de l'oïcree se nomme maintenant Enseignement de l'oïji-cree.

Les QA suivantes sont renommées en Annexe D :

- Sciences de l'environnement se nomme maintenant Formation à l'environnement.
- Études autochtones se nomme maintenant Études des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

- Bibliothéconomie devient Enseignant-bibliothécaire.
- Anglais langue seconde devient Enseignement aux élèves anglophones.

La QA suivante est ajoutée à l'Annexe D :

- Enseignement et leadership : cadre des Premières Nations, des Métis et des Inuits

La QA suivante est renommée en Annexe E :

- Études autochtones se nomme maintenant Études des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

Qualification historique – Enseignement aux élèves déficients moyens

- L'Ordre a retiré et remplacé la qualification Enseignement aux élèves déficients moyens dans le dossier de ses membres. Sur la carte de compétence des membres de l'Ordre, le nom de la qualification sera désormais Enseignement aux élèves ayant un handicap intellectuel, une terminologie plus appropriée dans le milieu scolaire actuel.

Précisions concernant les qualifications offertes en français ou en anglais seulement

- Nous avons ajouté des notes au règlement pour mieux repérer les qualifications offertes en français ou en anglais seulement et celles qui sont enseignées dans les écoles de langue française ou dans les écoles de langue anglaise. Cette modification clarifie le fait que certaines qualifications sont destinées au système de langue française ou au système de langue anglaise.

Le comité a approuvé l'envoi des deux QA suivantes et de leur changement de nom proposé respectif au conseil de l'Ordre pour inclusion au Règlement 176/10 sur les qualifications requises pour enseigner :

- Programme à l'intention des leaders scolaires des Premières Nations : leadership/First Nations' School Leader Program: Leadership – à ajouter à l'Annexe C du Règlement sur les qualifications requises pour enseigner.
- Programme pour dirigeant scolaire des Premières Nations : appui à l'apprentissage autochtone et au bien-être holistique/ First Nations' School Leader Program: Supporting Indigenous Learning and Holistic Well-Being – à ajouter à l'Annexe C du Règlement sur les qualifications requises pour enseigner.
- Enseignement aux élèves ayant une cécité/ Teaching Students who are Blind – nom à changer pour Enseignement aux élèves ayant une cécité ou une vision affaiblie/ Teaching Students who are Blind/Low Vision dans l'Annexe D du Règlement sur les qualifications requises pour enseigner.
- *Rapport 2016 sur l'assurance de la qualité* (rapport extrêmement détaillé fournissant de l'information sur les nombreuses politiques élaborées et sur les mécanismes pédagogiques utilisés pour intéresser la profession et le public au travail de l'Ordre, travail d'autoréglementation fondé sur des normes)
- *Comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation : Points saillants des travaux du comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation – septembre 2012 à juin 2015*
- *Rapport d'analyse des commentaires du sondage sur le Programme menant à la qualification d'agente ou d'agent de supervision*
- *Analyse du sondage sur la QA Leadership en enseignement.*

Le comité a été informé du processus de consultation électronique entrepris par l'Ordre concernant les possibles changements de noms réglementaires pour les cours suivants menant à une QA :

- Gestion de la salle de classe
- Éducation inclusive
- Enseignement aux élèves GLBTQ
- Enseignement aux élèves ayant une cécité

Rapports écrits

Nous avons produit les rapports écrits suivants pour soutenir les projets du comité : l'élaboration des politiques, la recherche et le travail éducatif fondé sur les normes.

- *Qualifications additionnelles pour enseigner : appuyer la formation continue et la pratique professionnelle au sein de la profession enseignante*
- *Trouver un rapport d'analyse de QA*

Ateliers éducatifs pour le personnel enseignant

Le comité a reçu sept présentations élaborées par les membres de la profession pour appuyer le travail d'élaboration de politiques liées aux qualifications suivantes :

- Langues des Premières Nations
- Qualifications des directrices et des directeurs d'école
- Qualifications des agentes et des agents de supervision
- Enseignement aux élèves GLBTQ

Trouver une QA

En 2016, nous avons reçu 378 requêtes de membres par la section Trouver une QA du site web de l'Ordre. Il s'agit d'une importante augmentation des demandes au sujet des QA depuis que le comité a recommandé d'améliorer cette section du site. Ces requêtes ont permis à l'Ordre de mieux soutenir l'accès aux membres à des QA en particulier.

Révision d'un sondage mené auprès d'enseignants ayant suivi un cours menant à une QA

Le comité a analysé et révisé les données de 9 246 sondages auxquels ont répondu des étudiants de 124 cours menant à une QA.

Dépôts des demandes d'agrément de cours menant à une QA

Le comité a examiné l'approche reconceptualisée de l'Ordre pour les dépôts des demandes d'agrément de cours menant à une QA. Cette approche était harmonisée avec les procédures et pratiques associées aux processus d'élaboration des politiques utilisés pour les cours menant à une QA. En 2016, 414 cours ont été déposés à l'Ordre aux fins d'agrément, ce qui correspond à une augmentation de 67 pour cent comparativement à l'année précédente.

Formation professionnelle à l'intention des fournisseurs de cours menant à une QA

Le comité a reçu de l'information au sujet des 400 formateurs et concepteurs de cours menant à une QA qui ont participé à dix ateliers nommés «Explorer l'approche par le questionnement pendant la conception du cours menant à une QA». Ces séances sur l'apprentissage expérientiel leur ont

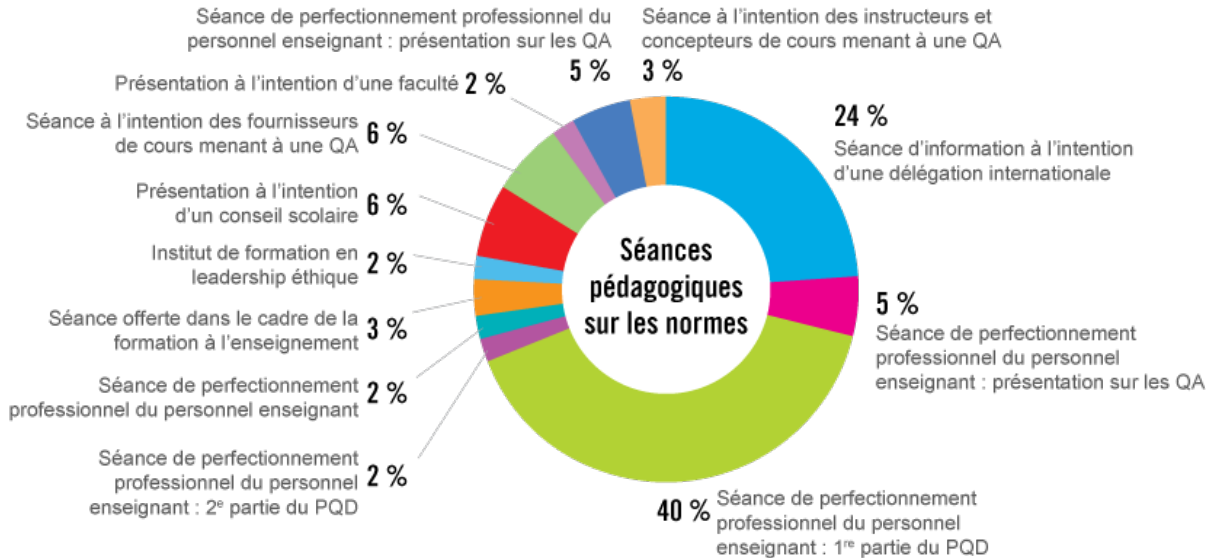
donné l'occasion d'examiner des concepts et des principes de conception de lignes directrices de cours menant à une QA à travers les prismes de la conception universelle, de la différenciation pédagogique, du questionnement professionnel et de la pédagogie critique.

Formation sur les normes

Les séances de formation sur les normes, tout comme les ressources fondées sur les normes, continuent d'appuyer et d'orienter la formation à l'enseignement ainsi que le développement du leadership. Ces séances éducatives favorisent l'intégration des normes d'exercice et de déontologie de la profession dans la formation à l'enseignement.

En 2016, l'Ordre a animé 61 séances axées sur les normes qui ont réuni plus de 2 100 participants, dont des étudiantes et étudiants en enseignement, de nouveaux pédagogues, des formatrices et formateurs en enseignement, des leaders en éducation, des personnes qui souhaitent occuper un poste de direction d'école, des concepteurs de cours menant à une QA et des pédagogues formés à l'étranger. La figure 1 ci-dessous présente une répartition en sections des séances pédagogiques proposées en 2016.

Figure 1. Séances pédagogiques sur les normes



Formation à l'enseignement : ressources fondées sur les normes

Le comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation a élaboré des ressources écrites et visuelles fondées sur les normes. Ces ressources pourront servir dans le cadre de la formation initiale en enseignement, du perfectionnement professionnel continu et de la pratique professionnelle.

La présidente du comité a présenté au conseil une vue d'ensemble des nombreuses ressources sur les normes que l'Ordre a conçues pour appuyer la profession enseignante.

Révision du Cadre de formation de la profession enseignante (CFPE)

En 2016, le comité a approuvé la version définitive du CFPE, qui a été examiné, révisé et validé à l'échelle provinciale au moyen de divers processus et méthodes de recherche. Tous les partenaires et intervenants en éducation ont reçu un exemplaire du nouveau CFPE.

Ressources pour la formation à l'enseignement aux Premières Nations

Les ressources suivantes pour la formation initiale et continue à l'enseignement aux Premières Nations, qui sont fondées sur les normes, ont été rendues publiques :

- Capsule vidéo *Manifester son empathie pour les enfants anishinaabe*
- Guide de discussion *Explorer les normes de déontologie de la profession enseignante par l'art anishinaabe*
- Vidéo et guide de discussion *Gardiens du savoir*

Ces ressources servent aussi à étayer l'inclusion pertinente des cultures et visions du monde des Premières Nations dans la formation initiale à l'enseignement et dans le perfectionnement professionnel continu.

L'Ordre reçoit toujours des commentaires très positifs au sujet de la ressource *Explorer les normes de déontologie de la profession enseignante par l'art anishinaabe*. À ce jour, des membres de la profession, des partenaires

en éducation et des membres du public ont demandé et reçu environ 100 000 affiches proposant de l'art authentique créé par un membre de la profession issu des Premières Nations. Les affiches représentent les quatre normes de déontologie et les cinq normes d'exercice du point de vue de la culture anishinaabe.

Autres ressources pour la formation sur les normes

Le comité a appuyé la création d'une nouvelle ressource visuelle pour la formation à l'enseignement nommée *L'éthique est un geste : manifester sa solidarité avec Haïti*. Nous travaillons actuellement à l'élaboration d'un guide de discussion fondé sur la consultation pour accompagner cette ressource de formation en enseignement et en développement du leadership.

Cette ressource sera utilisée dans le cadre de cours de formation initiale en enseignement, de formation continue en enseignement et de formation en développement du leadership. Elle peut informer considérablement sur les pratiques éthiques et les faire progresser, pratiques liées à de nombreux concepts inhérents aux normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante et au *Cadre de formation de la profession enseignante*.

Comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation

- Shabnum Budhwani (n)
(jusqu'au 16 décembre 2016)
 - Irene Cheung, EAO (é)
(jusqu'au 1^{er} septembre 2016)
 - Elizabeth Edgar-Webkamigad, EAO (n)
(présidente) (jusqu'au 28 septembre 2016)
 - Susan Elliott-Johns, EAO (é)
 - Marie-Thérèse Hokayem (n)
 - Jacqueline Karsemeyer, EAO (é)
(depuis le 8 septembre 2016)
 - James Knopp (n) (depuis le 3 mars 2016)
 - Shannon Marcus, EAO (é)
 - Richard Michaud, EAO (é)
(vice-président)
 - Ravi Vethamany, EAO (é)
(président) (depuis le 2 décembre 2016)
- (é) membre élu
(n) membre nommé

Comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines est un comité spécial du conseil. Il surveille la mise en œuvre du programme salarial des employés de l'Ordre et émet des recommandations au conseil sur les politiques en matière de ressources humaines ainsi que sur le processus d'embauche du registraire et du registraire adjoint.

Généralement, les membres du comité des ressources humaines se réunissent trois ou quatre fois par an. Le comité se livre à maintes activités. Entre autres, il élabore à l'heure actuelle une politique sur la diversité.

Comité des ressources humaines

- Shabnum Budhwani (n)
(vice-présidente)
(jusqu'au 16 décembre 2016)
 - Angela De Palma, EAO (é)
 - Robert Gagné (n)
 - Robert Ryan, EAO (é)
 - Wes Vickers, EAO (é)
(président)
- (é) membre élu
(n) membre nommé

Comité d'agrément

Le comité d'agrément de l'Ordre assure la qualité des programmes de formation à l'enseignement de l'Ontario au moyen d'un processus d'agrément et d'examens périodiques.

Le processus d'agrément garantit à la profession et au public que les programmes de formation à l'enseignement satisfont aux exigences réglementaires en matière d'assurance de la qualité et intègrent la théorie et la pratique, de sorte que les diplômés sont prêts et qualifiés à enseigner dans les classes de l'Ontario.

Le comité d'agrément nomme un sous-comité pour examiner chaque programme de formation à l'enseignement. Les programmes existants sont examinés de façon cyclique, habituellement tous les sept ans, pour s'assurer qu'ils satisfont toujours aux conditions réglementaires.

Les membres du sous-comité examinent tous les documents soumis par la faculté et effectuent une visite des lieux où sont offerts les programmes. Ils mènent des entrevues avec des membres du corps professoral et différents intervenants, examinent des preuves à l'appui, et évaluent les installations et les ressources. Les membres du public ont toujours l'occasion de donner leur [rétroaction](#) quand le temps est venu de les réévaluer.

Enfin, les membres du sous-comité rédigent un rapport qui énonce leurs recommandations avec preuves à l'appui. Le comité d'agrément s'appuie sur ce rapport avant de rendre sa décision.

Programme de formation à l'enseignement prolongé

À l'automne 2015, les changements apportés au programme de formation à l'enseignement offert dans les facultés d'éducation de l'Ontario ont entraîné une modification du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement, soit un programme de quatre sessions, un stage de 80 jours et de nouvelles matières de base. En 2016, le comité d'agrément a vérifié que tous les programmes de formation à l'enseignement respectent ces nouvelles exigences. Dans le cadre de ce processus, on a examiné 45 programmes offerts par 18 établissements de l'Ontario.

Examens d'agrément

En 2016, l'Ordre a examiné les programmes de formation à l'enseignement suivants :

- École d'éducation et d'apprentissage professionnel de l'Université Trent :
 - programme concurrent de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation (autochtone)
 - programme concurrent de formation à l'enseignement qui combine des études en enseignement aux Autochtones, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation (autochtone) de cinq ans.
- Faculté d'éducation de l'Université Brock :
 - programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-

moyen et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en études professionnelles.

- Institut d'études pédagogiques de l'Ontario de l'Université de Toronto (IEPO/UT) :
 - programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, menant à une maîtrise en enseignement
 - programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, menant à une maîtrise ès arts en études et éducation de l'enfant.

Vers la fin de 2016, les facultés d'éducation de trois universités, Western, Windsor et WilfridLaurier, ont présenté une demande d'agrément général de leurs programmes.

Le comité d'agrément a aussi eu recours à un processus de vérification pour examiner des programmes de l'Ontario déjà existants, dont 45 programmes offerts par 18 établissements.

Décisions relatives à des modifications importantes

Le comité d'agrément a reçu et examiné des demandes de modification et d'ajouts importants aux programmes suivants :

- École d'éducation Schulich de l'Université Nipissing :
 - programme concurrent de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire, menant à un baccalauréat en éducation.

- Faculté d'éducation de l'Université York :
 - (ajout) programme consécutif à temps partiel de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner l'éducation technologique (9^e-10^e année et 11^e-12^e année), menant à un baccalauréat en éducation.
- Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa :
 - programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation, y compris les cycles primaire-moyen avec accent mis sur l'enseignement du français langue seconde.

Le comité a approuvé les changements et ajouts au programme des universités Nipissing, York et d'Ottawa.

Ressources en matière d'agrément

La mise à jour des ressources à l'appui de l'agrément initial des programmes de formation à l'enseignement, y compris celle du *Document d'appui aux entrevues des sous-comités d'agrément : Collecte des preuves* et du *Guide du participant à l'examen d'agrément des programmes*, reflète les modifications et améliorations réglementaires. L'amélioration continue des ressources et pratiques d'agrément vise à garder le processus d'agrément relativement simple. Le comité a continué d'utiliser les ressources mises à sa disposition en 2016, y compris le *Guide d'agrément à l'intention des fournisseurs* et le *Guide du participant à l'examen d'agrément des programmes*.

Comité de perfectionnement professionnel

Les membres du comité d'agrément ont participé à des activités de perfectionnement professionnel continu. Entre autres, deux chercheurs canadiens du domaine de l'éducation de l'Université de Toronto ont fait une présentation sur les motifs de l'«intervalle entre la théorie et la pratique». Le comité en a aussi appris plus sur l'étude annuelle de l'Ordre sur la transition à l'enseignement.

Rétroaction du public

L'Ordre invite les membres du public à commenter les programmes de formation à l'enseignement qu'il examine.

Le site web de l'Ordre informe les membres du public qu'ils peuvent recevoir par courriel les avis des examens d'agrément à venir et faire des observations sur leur qualité. Les activités de sensibilisation dans les médias sociaux tout au long d'un examen d'agrément et les forums ouverts pendant la visite des lieux donnent l'occasion au public de transmettre ses commentaires et suggestions au sous-comité.

Visitez le site web de l'Ordre pour en savoir plus sur les prochains [examens d'agrément](#) ou pour suivre l'Ordre sur [Facebook](#) ou [Twitter](#).

Comité d'agrément

- Jean-Luc Bernard, EAO (n)
(à partir du 8 septembre 2016)
 - Angela De Palma, EAO (é)
 - Elizabeth Edgar-Webkamigad, EAO (n)
(jusqu'au 28 juillet 2016)
 - Susan Elliott-Johns, EAO (é)
(vice-présidente)
 - Marie-Thérèse Hokayem (n)
 - Matthew Kavanagh, EAO (é)
 - Colleen Landers (n)
(à partir du 11 février 2016)
 - Richard Michaud, EAO (é)
 - Tom Potter (n)
 - Nicole van Woudenberg, EAO (é)
(présidente)
- (é) membre élu
(n) membre nommé

Comité d'appel de l'agrément

Le comité d'appel de l'agrément entend les appels des fournisseurs de programmes de formation à l'enseignement dont l'agrément a été refusé ou assorti de conditions. Ce comité veille à ce que le processus d'agrément des programmes de formation et de perfectionnement professionnel soit équitable en permettant aux établissements qui interjettent appel de présenter de nouveaux renseignements ou de demander une révision de la décision.

Un nouveau membre du conseil a été nommé au comité en 2016. Le 30 novembre 2016, ce membre a pris part à une séance de formation sur le mandat et les processus du comité, le cadre législatif et la rédaction des décisions.

Le comité n'a reçu aucun appel en 2016.

Comité d'appel de l'agrément

- Robert Gagné (n)
(président)
 - Godwin Ifedi (n)
 - William Ngassam, EAO (é)
(jusqu'au 1^{er} septembre 2016)
 - Brigitte (Bidal) Piquette, EAO (é)
 - Jennifer Stewart, EAO (é)
(vice-présidente)
 - Stéphane Vallée, EAO (é)
(à partir du 8 septembre 2016)
- (é) membre élu
(n) membre nommé

Comité d'appel des inscriptions

Les postulantes et postulants à qui l'on a refusé la demande d'inscription à l'Ordre peuvent demander au comité d'appel des inscriptions de réexaminer la décision grâce à un processus équitable et transparent. Le comité évalue, en français comme en anglais, les appels des postulants qui n'ont pas été admis à l'Ordre ou des membres dont le certificat est assorti de conditions imposées par le registraire. Le travail du comité permet de s'assurer que les postulants sont traités de manière équitable, tout en préservant la confiance du public dans les décisions du registraire de l'Ordre au nom de la profession enseignante.

En raison de l'entrée en vigueur, le 1^{er} septembre 2015, du programme de formation à l'enseignement prolongé, le comité a enregistré une forte hausse du volume d'appels reçus en 2016. La majorité des 60 appels reçus – dont six étaient des demandes de réexamen de décision en français – provenaient de membres de

l'Ordre dont le certificat de qualification et d'inscription avait été assorti de conditions ou restrictions. Ces membres disposent de cinq années pour satisfaire aux conditions et peuvent chercher à obtenir un poste en enseignement durant cette période. Ils peuvent interjeter appel au comité pour tout écart en rapport avec les conditions ou restrictions imposées par le registraire. Le comité a reçu 47 appels liés aux conditions ou restrictions figurant sur des certificats de membres de l'Ordre.

En 2016, le comité s'est réuni 14 fois et a rendu 35 décisions. Il peut procéder à une révision administrative ou tenir une séance de présentation orale à la demande d'un appelant. Douze appelants ont fait une présentation orale à l'appui de leur cas devant le comité, et 23 autres ont fait l'objet d'un processus de révision administrative.

Motifs du comité d'appel des inscriptions pour avoir refusé l'agrément

Motifs

Appel d'une condition sur un certificat	25
Programme de formation à l'enseignement non reconnu	0
Programme de formation à l'enseignement, rendement scolaire et/ou compétences linguistiques	2
Grade non reconnu	2
Compétences linguistiques comme motif principal	2
Programme de formation à l'enseignement et compétences linguistiques non reconnus	3
Aptitude professionnelle : refus du comité de mener un examen	1
Total	35

Résultats des appels

Maintien de la décision initiale	28
Renversement de la décision initiale	4
Modification de la décision initiale	2
Refus d'entendre l'appel	1
Total	35

Comité d'appel des inscriptions

- Brian Beal, EAO (é)
(président)
 - Jean-Luc Bernard, EAO (n)
 - Elizabeth Edgar-Webkamigad, EAO (n)
 - Myreille Loubert, EAO (é)
(vice-présidente)
 - William Ngassam, EAO (é)
(jusqu'au 1^{er} septembre 2016)
 - Sara Nouini, EAO (é)
(à partir du 8 septembre 2016)
- (é) membre élu
(n) membre nommé

Comité d'assurance de la qualité

Le comité d'assurance de la qualité évalue le rendement de l'Ordre relativement au traitement de ses objets énoncés dans la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*. Il examine chacun des 11 objets visés, détermine des occasions d'en favoriser davantage la visée et fait rapport au conseil au moins une fois par an. En 2016, sur recommandation du comité, le conseil a approuvé une motion permettant d'ajouter à son mandat un examen des priorités stratégiques du conseil.

En 2016, le comité a assisté aux présentations de diverses divisions et unités de l'Ordre qui visaient à démontrer de quelle façon leurs travaux avaient répondu aux objets établis et aux priorités stratégiques. Ces présentations comportaient des discussions sur les initiatives stratégiques que le comité a examinées à l'aide d'une rubrique d'évaluation.

Durant la présentation de la Division des services aux membres au comité, on a discuté des mesures de contrôle de la qualité employées dans le processus de certification et des efforts visant à assurer la transparence et la reddition de comptes dans le cadre de cette démarche. La division a parlé au comité des efforts déployés pour mettre en œuvre les nouvelles exigences d'inscription associées à l'entrée en vigueur, le 1^{er} septembre 2015, du programme de formation à l'enseignement prolongé. L'objectif était de certifier le plus grand nombre de postulants possible avant l'entrée en vigueur des nouvelles exigences, et ce, en conformité avec les normes les plus

élevées qui soient en matière de traitement des demandes.

Durant sa présentation, le personnel de l'Unité des normes d'exercice de la profession et d'éducation a fait un survol des vastes consultations menées avec la communauté, les membres et les fournisseurs afin d'élaborer des politiques et lignes directrices de cours menant à une qualification additionnelle (QA). On a également exploré les processus rigoureux qui ont permis de s'assurer que les normes de la profession et les QA répondent aux besoins des membres de l'Ordre et du système d'éducation de l'Ontario. Par ailleurs, on a discuté de la manière dont les travaux de l'unité se fondent sur les principes d'assurance de la qualité établis, lesquels comprennent un engagement pour la haute qualité, la pertinence, l'accessibilité, le renforcement des capacités ainsi que la transparence et la reddition de comptes. On a mis l'accent sur la révision du Cadre de formation de la profession enseignante afin d'illustrer les processus de consultation et d'élaboration des politiques.

Pour sa part, l'Unité d'agrément a fait le point sur les efforts déployés pour appuyer et faciliter l'application du processus d'agrément et l'examen par le comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement. Le comité se doit de déterminer si les conditions d'agrément prévues dans le Règlement de l'Ontario 347/02 pris en application de la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario* ont été satisfaites. Cette présentation

a également fait un survol du processus de rapport de vérification, dont l'objectif était de s'assurer que tous les programmes de formation à l'enseignement avaient bien réussi la transition vers le programme de formation à l'enseignement prolongé. Le comité d'assurance de la qualité a entendu que la collaboration entre l'Ordre et les fournisseurs, conjuguée aux travaux réalisés par le comité d'agrément durant le processus de rapport de vérification, était essentielle à son succès grâce à un déploiement d'examens transparents et simplifiés.

Comité d'assurance de la qualité

- Marie-Louise Chartrand (n)
- Richard Michaud, EAO (é)
- Bill Petrie (n)
(vice-président)
- Rob Ryan, EAO (é)
(président)
- Nicole van Woudenberg, EAO (é)
(é) membre élu
(n) membre nommé

Comité d'enquête, comité de discipline et comité d'aptitude professionnelle

Comité d'enquête, comité de discipline et comité d'aptitude professionnelle

Trois comités de l'Ordre se répartissent la responsabilité de traiter les plaintes déposées contre les membres de la profession enseignante. Ce rapport annuel fournit des [statistiques détaillées](#) sur leurs activités en 2016.

Le comité d'enquête examine la documentation concernant toutes les plaintes. Le comité de discipline tient des audiences sur les plaintes liées à des allégations de faute professionnelle ou d'incompétence. Le comité d'aptitude professionnelle, quant à lui, tient des audiences sur les plaintes liées à des allégations d'incapacité.

Des sous-comités formés de trois membres rendent des décisions en tenant compte de l'information qu'ils possèdent sur une plainte. L'Ordre tient une liste d'anciens membres du conseil ayant déjà siégé à des sous-comités et qui peuvent être appelés, au besoin, à siéger de nouveau. Les sous-comités sont composés de membres élus et nommés du conseil, et parfois d'un ancien membre.

Chaque année, l'Ordre reçoit environ 1 000 messages de la part de membres du public et de la profession exprimant des inquiétudes concernant ses membres. Environ la moitié est réglée comme il se doit à l'échelon local, au sein de l'école ou du conseil scolaire. L'autre moitié représente des plaintes du public et de membres, de même que des plaintes acheminées par les conseils

scolaires, dont environ 40 pour cent sont réglées à l'étape des préoccupations initiales. Le reste est renvoyé à un sous-comité d'enquête.

En 2016, le comité d'enquête a traité 264 plaintes, et les comités de discipline et d'aptitude professionnelle en ont traité 106.

Dépôt de la Loi protégeant les élèves

En décembre 2016, le gouvernement provincial a adopté le [projet de loi 37](#), la *Loi protégeant les élèves*, qui apporte des changements longtemps réclamés à la législation visant à protéger les élèves. Les procédures et les pratiques des enquêtes et des audiences de l'Ordre pourront du coup être plus efficaces et plus ouvertes.

Dans la foulée de l'adoption du projet de loi 37 – et en accord avec son engagement pour la transparence et la responsabilité –, l'Ordre a étendu la disponibilité de ses décisions disciplinaires à la base de données de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII). Cette base de données gratuite, bilingue et facile à consulter permet au public et aux professionnels du droit d'accéder plus efficacement à nos décisions.

Comité d'enquête

Sous la direction du comité d'enquête, le personnel de l'Ordre enquête sur les plaintes de façon équitable et impartiale.

Les enquêteurs de l'Ordre présentent les renseignements recueillis à un sous-comité d'enquête. Celui-ci a l'autorité de prendre

l'une des mesures suivantes en lien avec une plainte :

- refuser d'enquêter s'il détermine qu'une plainte ne se rapporte pas à un cas de faute professionnelle, d'incompétence ou d'incapacité
 - refuser d'enquêter s'il détermine qu'une plainte est frivole ou vexatoire, ou qu'elle constitue un abus de procédure, sans substance manifeste ou déposée pour une raison malhonnête
 - refuser d'enquêter si une plainte ne justifie pas une enquête plus approfondie ou s'il n'est pas dans l'intérêt du public d'investiguer davantage
 - décider de ne pas transmettre une plainte au comité de discipline ou d'aptitude professionnelle pour que soit tenue une audience
 - donner un avertissement ou une admonestation au membre, par écrit ou en personne
 - envoyer un rappel ou un avis écrit au membre
 - ratifier un protocole d'entente conclu en vertu du programme de règlement des plaintes
 - transmettre une plainte au comité de discipline ou au comité d'aptitude professionnelle.
- enjoindre au registraire de suspendre son certificat de qualification et d'inscription pour une période d'au plus deux ans
 - enjoindre au registraire d'assortir son certificat de qualification et d'inscription de conditions ou de restrictions
 - ordonner que l'imposition d'une sanction soit reportée pendant une période précise et que cette sanction ne soit pas imposée si des conditions particulières sont remplies pendant cette période.

Si un membre est reconnu coupable de faute professionnelle, le comité peut également :

- exiger que le membre reçoive une réprimande, une admonestation ou du counseling de la part du comité
- lui imposer une amende maximale de 5 000 \$ payable au ministre des Finances
- ordonner que le membre règle des frais.

Puisqu'au moins un des membres du sous-comité est nommé au conseil, le public est représenté dans le processus disciplinaire. Le sous-comité comprend également au moins un membre élu au conseil. Le sous-comité prend ses décisions en tenant compte des preuves relatives aux allégations et aux renseignements présentés par l'Ordre et le membre en cause.

Les audiences du comité de discipline sont ouvertes au public.

Comité de discipline

Le comité de discipline examine les allégations d'incompétence et de faute professionnelle que le comité d'enquête (et parfois le comité exécutif) lui achemine. Si un sous-comité de discipline reconnaît un membre coupable de faute professionnelle ou d'incompétence, il peut prendre l'une des mesures suivantes :

- enjoindre au registraire de révoquer son certificat de qualification et d'inscription

Comité d'aptitude professionnelle

Le comité d'aptitude professionnelle entend la cause et détermine si la santé mentale ou physique d'un membre le rend inapte à s'acquitter de ses responsabilités professionnelles et si son certificat de qualification et d'inscription doit être assorti de conditions ou de restrictions. Ces

audiences sont tenues à huis clos en vertu de la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*. Le sous-comité prend ses décisions en tenant compte des preuves relatives aux allégations et aux renseignements présentés par l'Ordre et le membre en cause.

Si un sous-comité d'aptitude professionnelle détermine qu'un membre est frappé d'incapacité, il peut enjoindre au registraire de révoquer son certificat de qualification et d'inscription, de le suspendre jusqu'à deux ans ou d'imposer des conditions ou des restrictions.

Règlement des plaintes

Quand le cas s'y prête et que les parties y sont favorables, l'Ordre a recours au règlement volontaire des plaintes. Les parties peuvent se prévaloir du programme de règlement des plaintes à toutes les étapes du processus de traitement d'une plainte. Ce programme peut constituer une solution de rechange à une enquête prolongée. Un comité statutaire de l'Ordre règle les plaintes par la signature d'un protocole d'entente. La participation au programme ne porte pas préjudice aux parties.

Comité d'enquête

- Pier-Olivier Arsenault, EAO (é)
(depuis le 30 septembre 2016)
 - Marie-Louise Chartrand (n)
 - Tim Gernstein, EAO (é)
(vice-président)
 - Jacqueline Karsemeyer, EAO (é)
(depuis le 11 juillet 2016)
 - James Knopp (n)
(depuis le 3 mars 2016)
 - Myreille Loubert, EAO (é)
(du 8 au 29 septembre 2016)
 - William Ngassam, EAO (é)
(jusqu'au 1^{er} septembre 2016)
 - Bill Petrie (n)
 - Terry Price, EAO (é)
(président) (jusqu'au 30 juin 2016)
 - Robert Ryan, EAO (é)
(président) (depuis le 1^{er} juillet 2016)
 - Anthony Samchek, EAO (é)
 - Jennifer Stewart, EAO (é)
- (é) membre élu
(n) membre nommé

Comité de discipline

- Jean-Luc Bernard, EAO (n)
 - Irene Cheung, EAO (é)
(jusqu'au 1^{er} septembre 2016)
 - Ann Ciaschini, EAO (é)
 - Robert Gagné (n) (président)
 - Marie-Thérèse Hokayem (n)
(depuis le 3 juin 2016)
 - Jane Ishibashi (n)
 - Colleen Landers (n)
(depuis le 3 juin 2016)
 - Shanlee Linton, EAO (é)
 - Sara Nouini, EAO (é)
 - Brigitte (Bidal) Piquette, EAO (é)
(depuis le 8 septembre 2016)
 - Tom Potter (n)
 - Vicki Shannon, EAO (é)
 - Stéphane Vallée, EAO (é)
 - Ravi Vethamany, EAO (é)
 - Wes Vickers, EAO (é)
(vice-président)
 - Marie-Claude Yaacov (n)
- (é) membre élu
(n) membre nommé

Comité d'aptitude professionnelle

- Jean-Luc Bernard, EAO (n)
(depuis le 3 juin 2016)
- Irene Cheung, EAO (é)
(jusqu'au 1^{er} septembre 2016)
- Ann Ciaschini, EAO (é)
- Robert Gagné (n)
(depuis le 3 juin 2016)
- Marie-Thérèse Hokayem (n)
(depuis le 3 juin 2016)
- Jane Ishibashi (n)
- Colleen Landers (n)
(depuis le 11 février 2016)
- Shanlee Linton, EAO (é) (présidente)
- Sara Nouini, EAO (é)
(depuis le 3 juin 2016)
- Brigitte (Bidal) Piquette, EAO (é)
(jusqu'au 3 juin 2016; depuis le
8 septembre 2016)
- Tom Potter (n) (depuis le 3 juin 2016)
- Stéphane Vallée, EAO (é)
(vice-président)
- Ravi Vethamany, EAO (é)
(depuis le 3 juin 2016)
- Wes Vickers, EAO (é)
(depuis le 3 juin 2016)
- Marie-Claude Yaacov (n)
(é) membre élu
(n) membre nommé

Comité exécutif

Le comité exécutif dirige les activités de l'Ordre entre les réunions du conseil.

Il est composé de la présidente et de la vice-présidente du conseil ainsi que des présidents des comités d'agrément, de discipline, des finances, d'aptitude professionnelle, d'enquête, d'appel des inscriptions, et des normes d'exercice de la profession et d'éducation. Il doit inclure au moins deux membres du conseil nommés par le gouvernement. Le comité se rencontre au moins quatre fois par an.

Le comité exécutif a le pouvoir de rendre une ordonnance provisoire enjoignant au registraire de suspendre un certificat de qualification et d'inscription s'il est d'avis que les gestes ou la conduite d'un membre exposent ou exposeront vraisemblablement les élèves à un préjudice ou à des blessures. Le comité peut également enjoindre aux comités de discipline et d'aptitude professionnelle de tenir une audience et de déterminer si une allégation est fondée, et ce, sans la participation du comité d'enquête. En 2016, le comité a renvoyé quatre dossiers au comité d'aptitude professionnelle et un dossier au comité de discipline, et a ordonné la suspension du certificat de qualification et d'inscription de un membre.

Le registraire peut demander l'approbation du comité exécutif pour assigner un dossier à un enquêteur de l'Ordre. Ce processus est habituellement requis quand l'Ordre ne peut obtenir l'information ou les preuves de

manière volontaire. En 2016, aucune demande de ce type n'a été reçue.

En vertu de la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*, le registraire peut aussi demander l'approbation du comité exécutif afin d'entreprendre une enquête sur un membre de l'Ordre sur la base de «motifs raisonnables et probables» de faute professionnelle, d'incapacité ou d'incompétence. Aucune demande d'approbation en ce sens n'a été reçue en 2016.

Le comité exécutif a procédé à plusieurs nominations en 2016 afin de pourvoir les postes vacants au sein des comités prévus par la loi, réglementaires, permanents et spéciaux. Afin d'augmenter le nombre de membres du conseil disponibles pour siéger à un sous-comité de discipline ou d'aptitude professionnelle, le comité a confirmé l'appartenance commune aux deux comités (de discipline et d'aptitude professionnelle).

En décembre 2013, le conseil a adopté une motion conférant au comité exécutif la responsabilité de choisir les sujets des recommandations professionnelles et d'examiner leur cadre de travail. À la suite de l'examen du processus d'élaboration des recommandations professionnelles, le comité exécutif a approuvé que soient mises à jour la recommandation sur la sécurité dans les milieux d'apprentissage et celle sur les qualifications additionnelles. Le comité exécutif a aussi choisi le sujet de la prochaine recommandation à paraître en 2017 : Mieux réagir à l'intimidation entre élèves.

Le comité exécutif administre le programme de bourses de l'Ordre, lequel en comprend trois :

- Bourse d'excellence en formation à l'enseignement Joseph-W.-Atkinson, nommée en l'honneur du second registraire de l'Ordre
- Bourse de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario pour les cycles primaire et moyen ou moyen et intermédiaire
- Bourse de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario pour les cycles intermédiaire et supérieur.

En 2016-2017, le comité a remis une bourse aux personnes suivantes :

- Krista Bradshaw (Université Queen's), récipiendaire de la bourse Joseph-W.-Atkinson
- Maria Sinclair (Université Western), récipiendaire de la bourse pour les cycles primaire et moyen ou moyen et intermédiaire
- Patrick Vaillancourt (Université Laurentienne), récipiendaire de la bourse pour les cycles intermédiaire et supérieur.

À sa réunion de décembre, le conseil a remis les bourses aux récipiendaires qui étaient présents.

De plus, il a confirmé avec fierté que le programme de bourses était désormais autosuffisant.

Comité exécutif

- Brian Beal, EAO (é)
 - Marie-Louise Chartrand (n)
 - Angela De Palma, EAO (é) (présidente)
 - Elizabeth Edgar-Webkamigad, EAO (n) (jusqu'au 28 septembre 2016)
 - Robert Gagné (n)
 - Colleen Landers (n) (seulement le 10 novembre 2016)
 - Shanlee Linton, EAO (é)
 - Myreille Loubert, EAO (é) (vice-présidente)
 - Tom Potter (n) (seulement le 10 novembre 2016)
 - Terry Price, EAO (é) (jusqu'au 30 juin 2016)
 - Robert Ryan, EAO (é) (à partir du 1^{er} juillet 2016)
 - Nicole van Woudenberg, EAO (é)
 - Ravi Vethamany, EAO (é) (à partir du 2 décembre 2016)
- (é) membre élu
(n) membre nommé

Statistiques

Transition à l'enseignement

En 2015, nous avons assisté à une augmentation unique du nombre de nouveaux enseignants ayant reçu l'autorisation d'enseigner en Ontario. Bien que cette tendance ait ralenti en 2016, elle n'a pas fait renverser la tendance de meilleurs résultats d'emploi en début de carrière qui perdure depuis maintenant trois ans.

Les enseignants francophones et de français langue seconde sont encore une fois en grande demande. Le taux de chômage est très faible en début de carrière pour ces deux groupes.

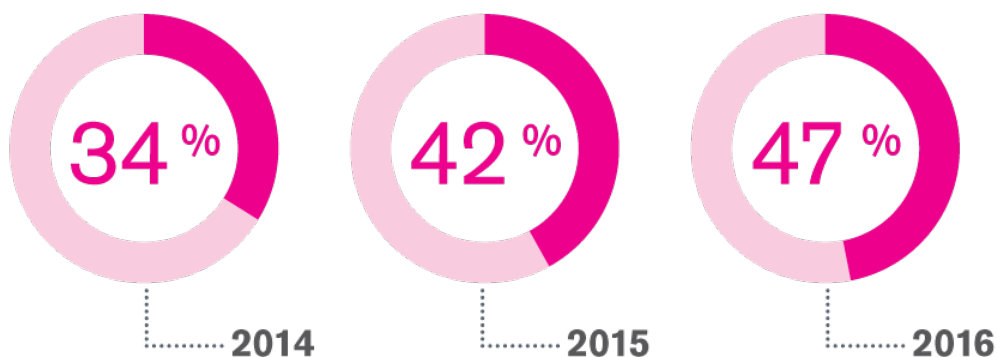
Les diplômés d'un programme de formation à l'enseignement en anglais affirment aussi qu'ils ont de bien meilleurs résultats d'emploi au cours des premières années de leur carrière, surtout ceux qui sont qualifiés pour enseigner les mathématiques, les sciences

et l'informatique aux cycles intermédiaire-supérieur.

Pour le reste de la présente décennie, il y aura beaucoup moins de nouveaux enseignants en Ontario chaque année et on s'attend à davantage de départs à la retraite.

Ce rééquilibrage annuel de l'offre et de la demande sur le marché de l'emploi du personnel enseignant de l'Ontario au cours des prochaines années signifie de meilleurs résultats d'emploi pour les futurs diplômés en enseignement, de meilleures possibilités d'emploi pour les enseignants déjà certifiés qui sont sous-employés et un recrutement de personnel plus vigoureux dans les écoles et les conseils scolaires de la province.

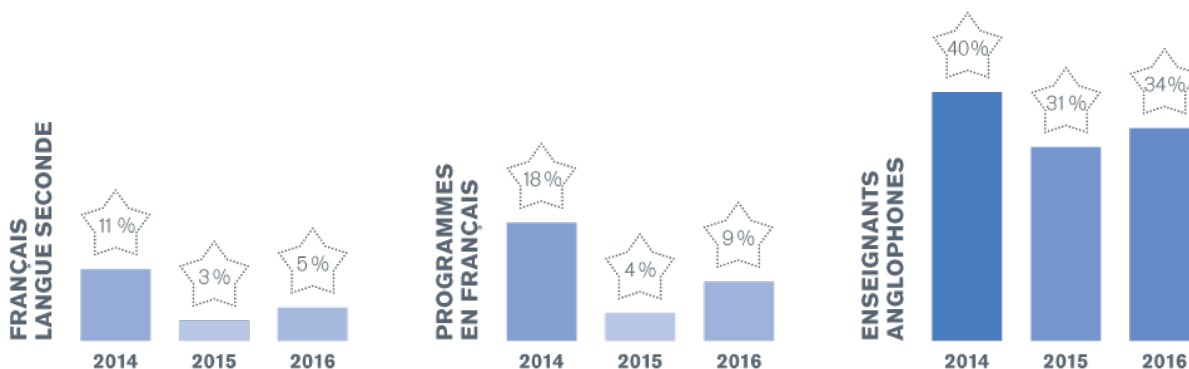
Hausse du plein emploi en première année



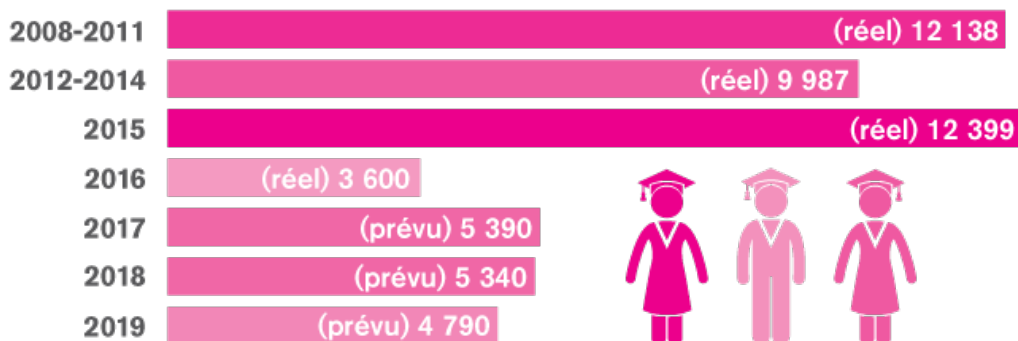
Taux de chômage chez les nouveaux enseignants anglophones



Taux de chômage des enseignants en Ontario selon la langue des qualifications



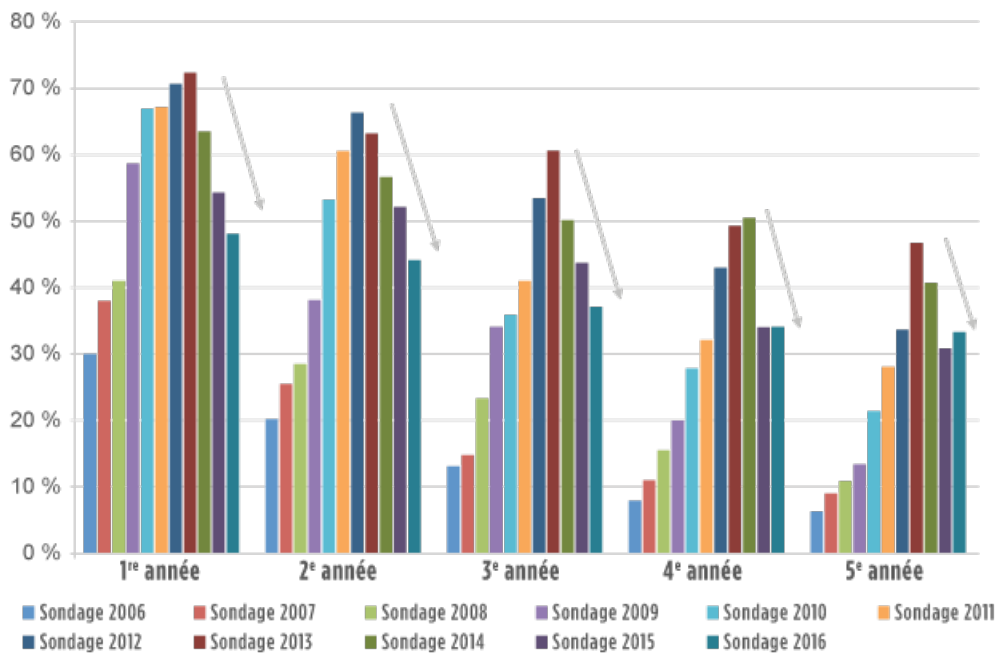
Nouveaux enseignants certifiés annuellement (par année)



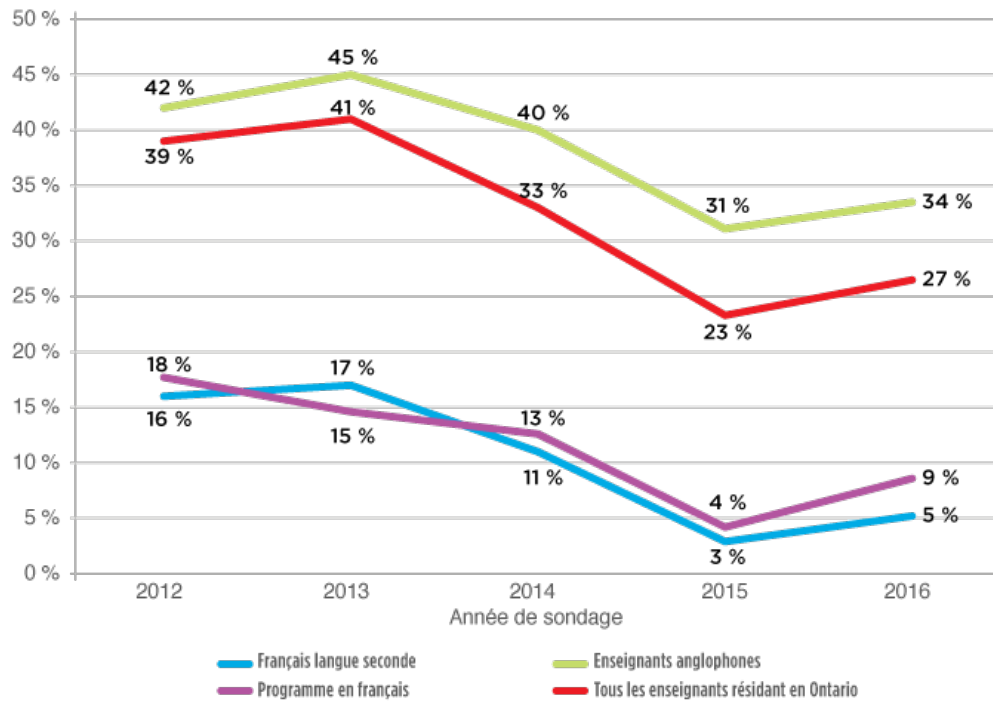
Taux de chômage chez les nouveaux enseignants anglophones qualifiés pour enseigner les maths, les sciences ou l'informatique aux cycles intermédiaire-supérieur par rapport à ceux qui n'ont pas ces qualifications, ni celles pour enseigner le français ou le FLS



Sous-emploi et chômage - Tous les diplômés de l'Ontario - Années écoulées depuis l'obtention de l'autorisation d'enseigner



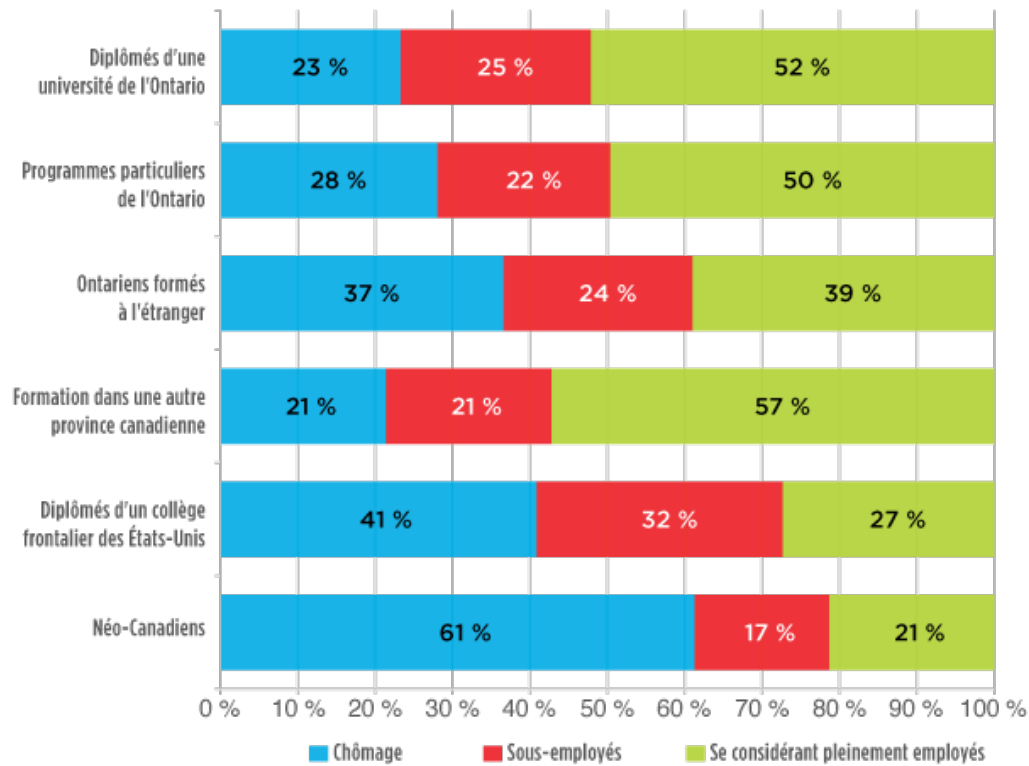
Taux de chômage chez les enseignants en première année de carrière, résidents de l'Ontario, par année de sondage



Situation d'emploi pour les enseignants francophones et anglophones en première année de carrière, résidents de l'Ontario en 2016

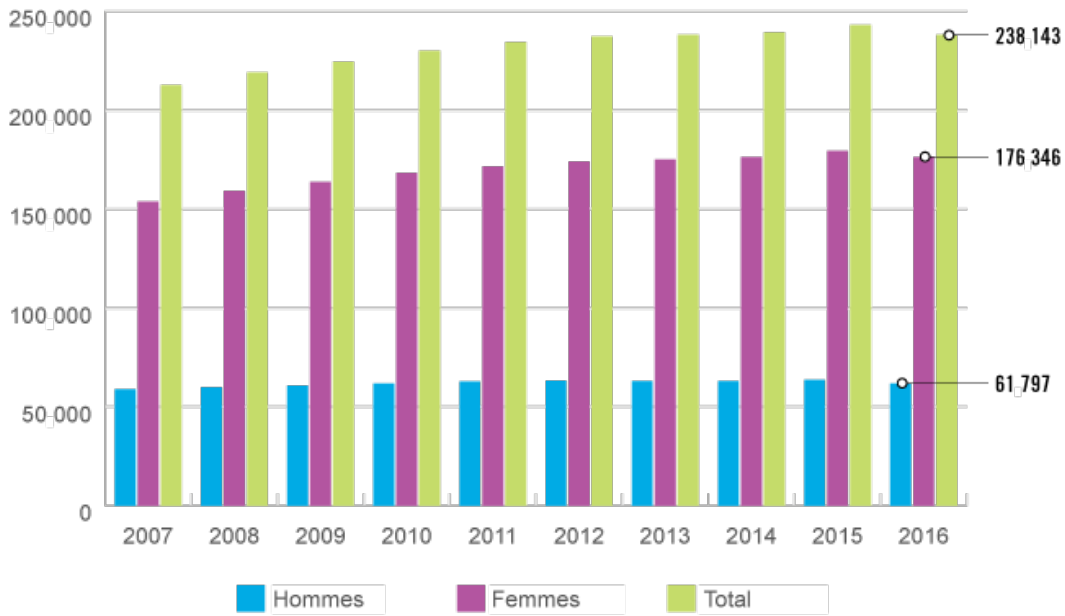


Situation d'emploi pour différents groupes d'enseignants au cours de la première année après avoir obtenu l'autorisation d'enseigner



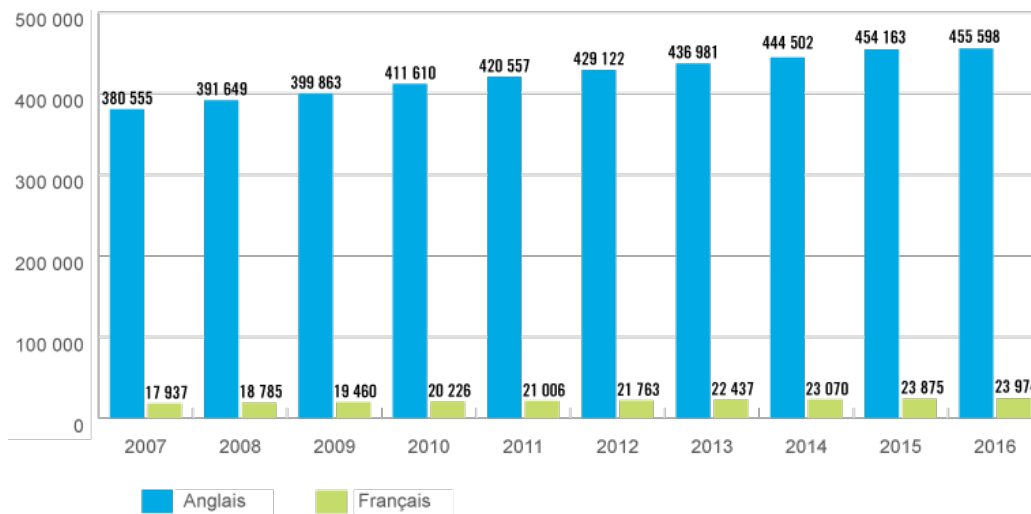
Membres de l'Ordre

Membres en règle

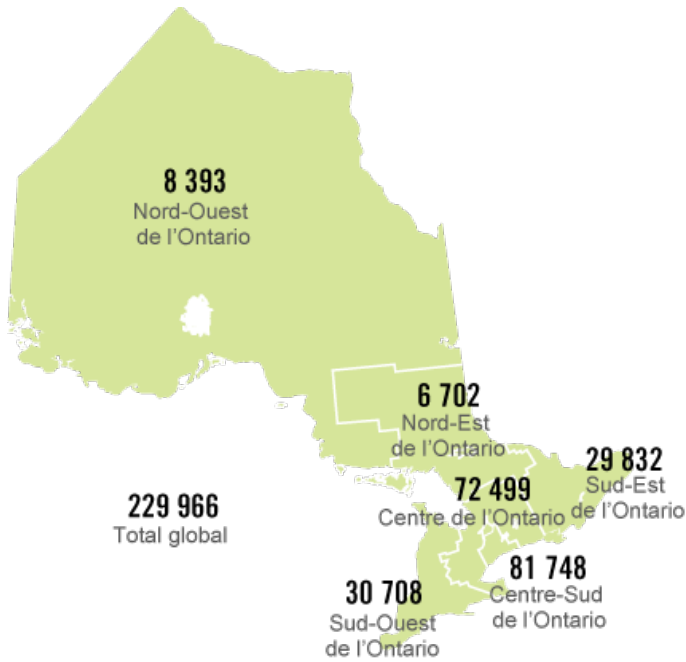


Les premiers diplômés du programme de formation à l'enseignement prolongé seront comptabilisés dans le nombre total de membres en règle en 2017.

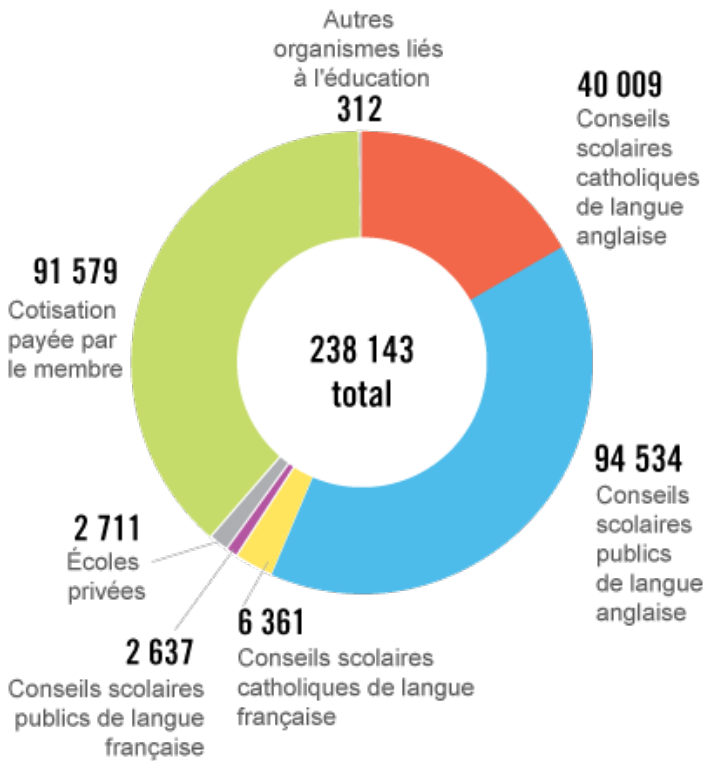
Membres figurant au tableau public



Répartition géographique

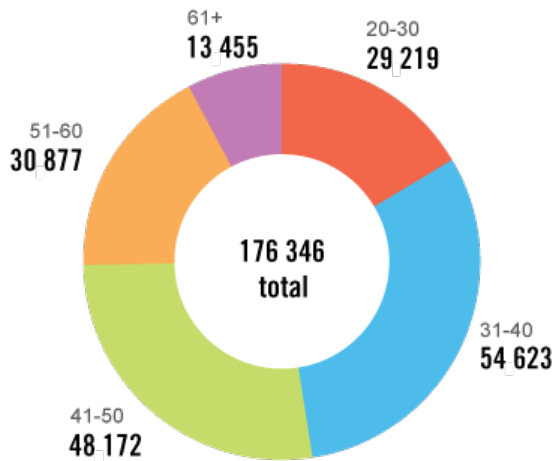


Employeurs des membres (selon les renseignements liés au paiement de la cotisation de 2016)

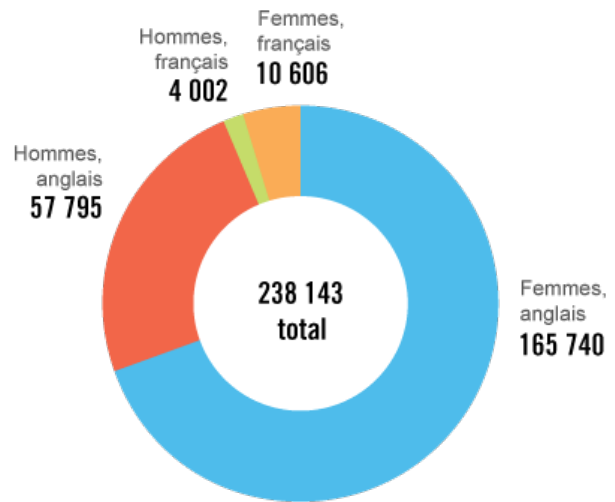


Données démographiques

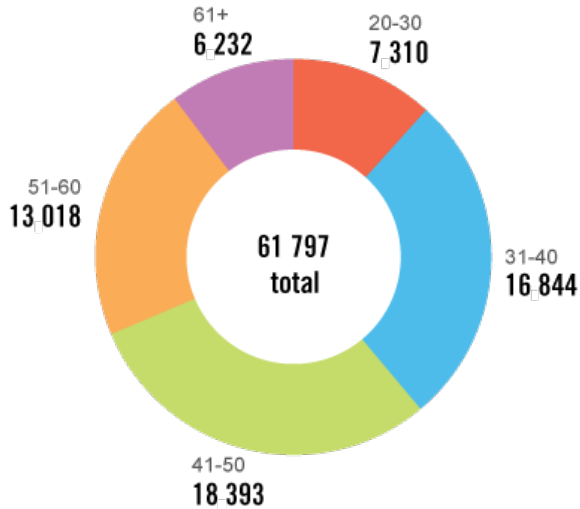
Âge des membres de sexe féminin



Répartition par sexe et langue

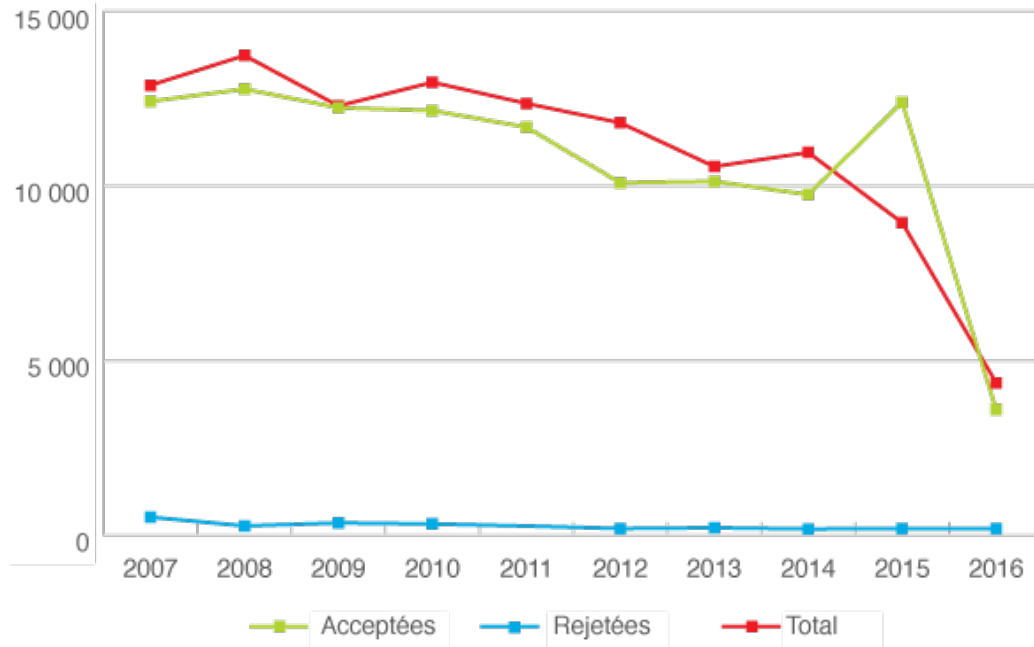


Âge des membres de sexe masculin



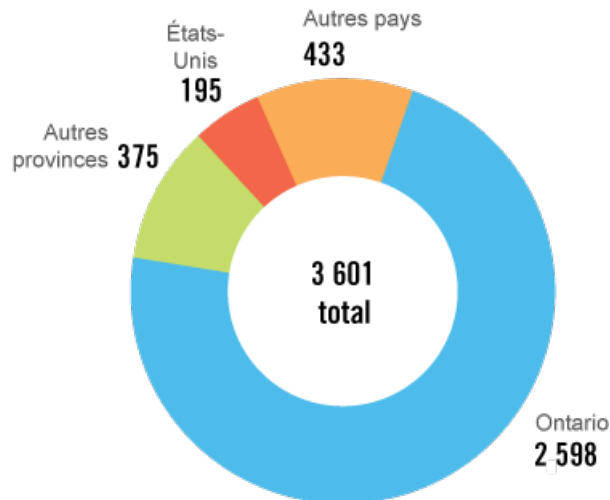
Demandes d'inscription

Demandes d'inscription



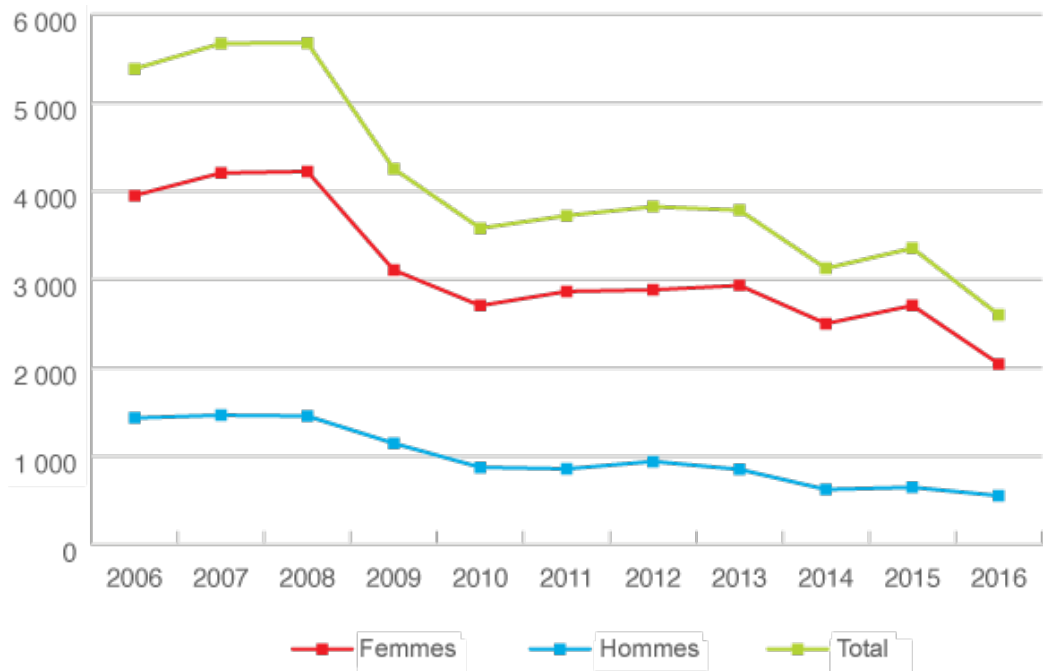
La baisse du nombre total de demandes d'inscription en 2016 s'explique par le fait que les étudiants du programme prolongé n'ont pas encore reçu leur grade.

Demandes d'inscription acceptées

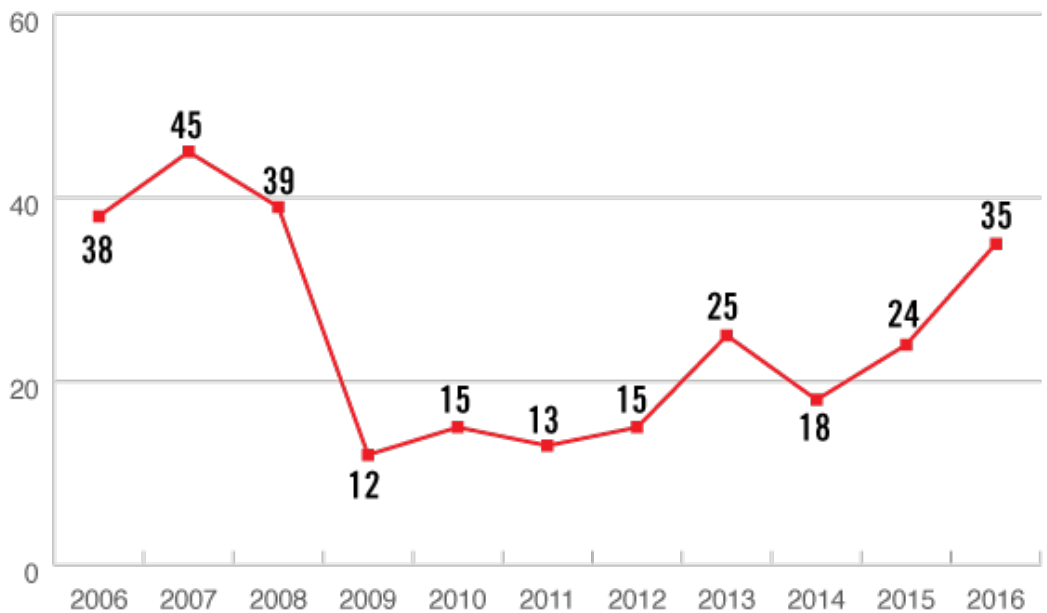


La baisse du nombre total de demandes d'inscription en 2016 s'explique par le fait que les étudiants du programme prolongé n'ont pas encore reçu leur grade.

Personnes ayant terminé le Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant, par année

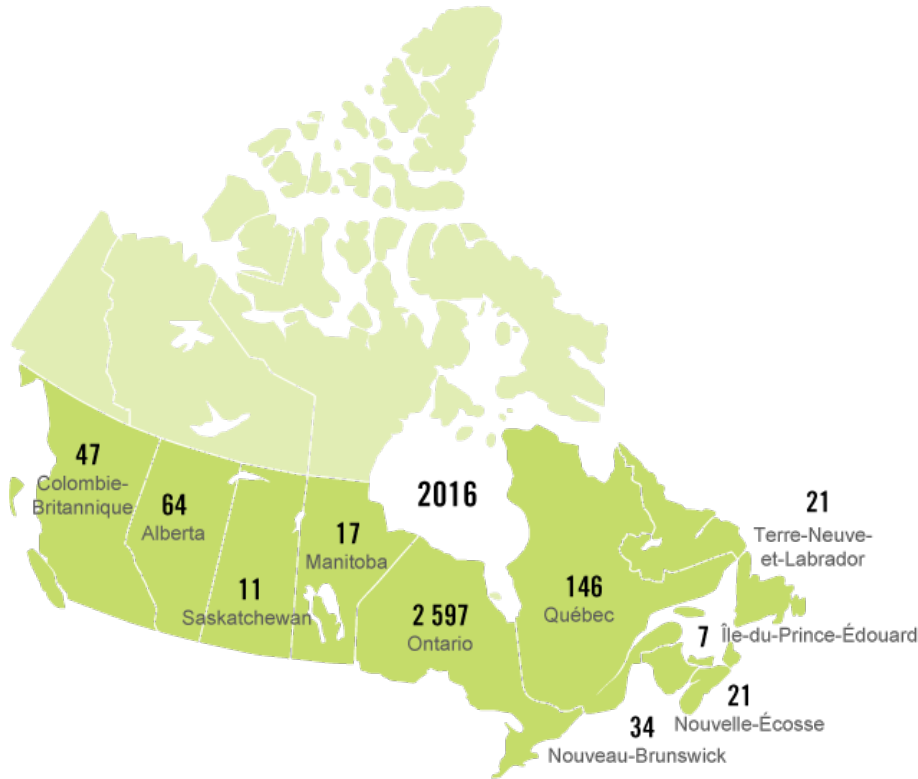


Nombre annuel de décisions du comité d'appels des inscriptions

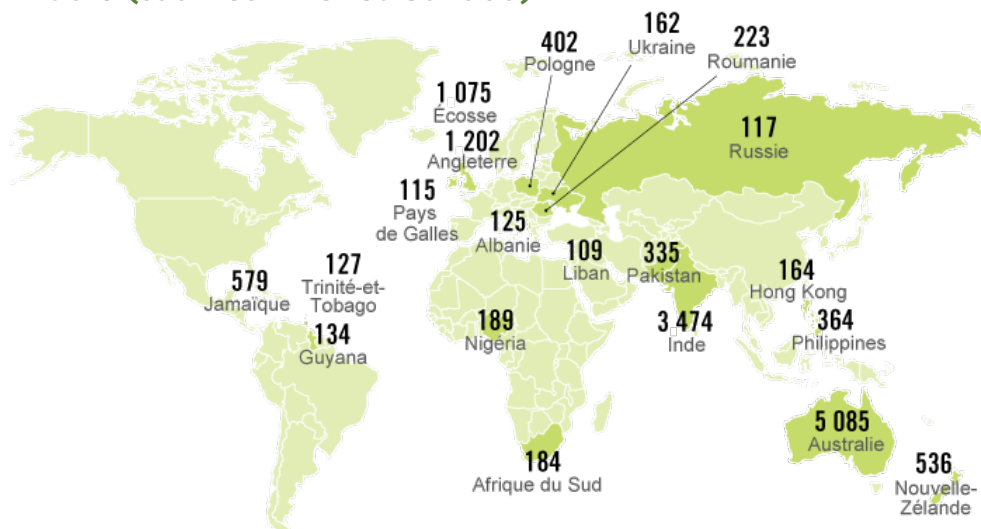


Nombre de membres et lieux de formation

Nouveaux membres selon la province d'obtention de l'autorisation d'enseigner initiale, par année



Nouveaux membres selon le pays d'obtention de l'autorisation d'enseigner initiale (sauf les É.-U. et Canada)



Faculté d'éducation (suite)	2016
Programme de formation à l'enseignement, London	
Faculté d'éducation McArthur, Kingston	
Programme de formation à l'enseignement, North Bay	
Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, Université de Toronto	438
Ministère de l'Éducation de l'Ontario	
Programme de formation à l'enseignement, Ontario	
Programme de formation à l'enseignement, Hamilton	
Programme de formation à l'enseignement, Toronto	
Programme de formation à l'enseignement, Ottawa	
Programme de formation à l'enseignement, Peterborough	
Collège universitaire Redeemer	36
École des sciences de l'éducation, Université Laurentienne	83
Programme de formation à l'enseignement, St. Catharines	
Programme de formation à l'enseignement, Stratford	
Programme de formation à l'enseignement, Sudbury	
Programme de formation à l'enseignement, Toronto	
Université Trent	20
Collège universitaire et séminaire Tyndale	13
Université d'Ottawa	
Institut universitaire de technologie	16
Université de Toronto	

Qualifications des membres

Qualifications de base des nouveaux membres, par matière et par année (M-I et I-S)

Cinq qualifications de base les plus courantes chez les nouveaux pédagogues en 2016			
Cycles moyen-intermédiaire		Cycles intermédiaire-supérieur	
Sciences - Général	122	Anglais	301
Anglais	91	Mathématiques	235
Français langue seconde	85	Histoire	233
Mathématiques	84	Français langue seconde	174
Géographie	74	Sciences - Biologie	160

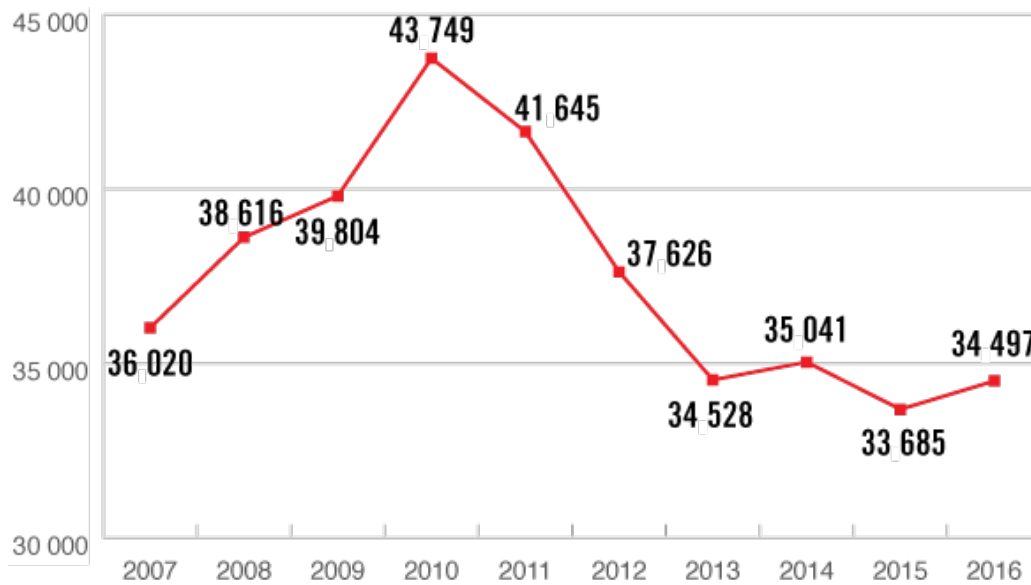
Sciences - Général

Qualification en 2016 la plus courante des enseignants aux cycles moyen et intermédiaire quand ils deviennent membres de l'Ordre

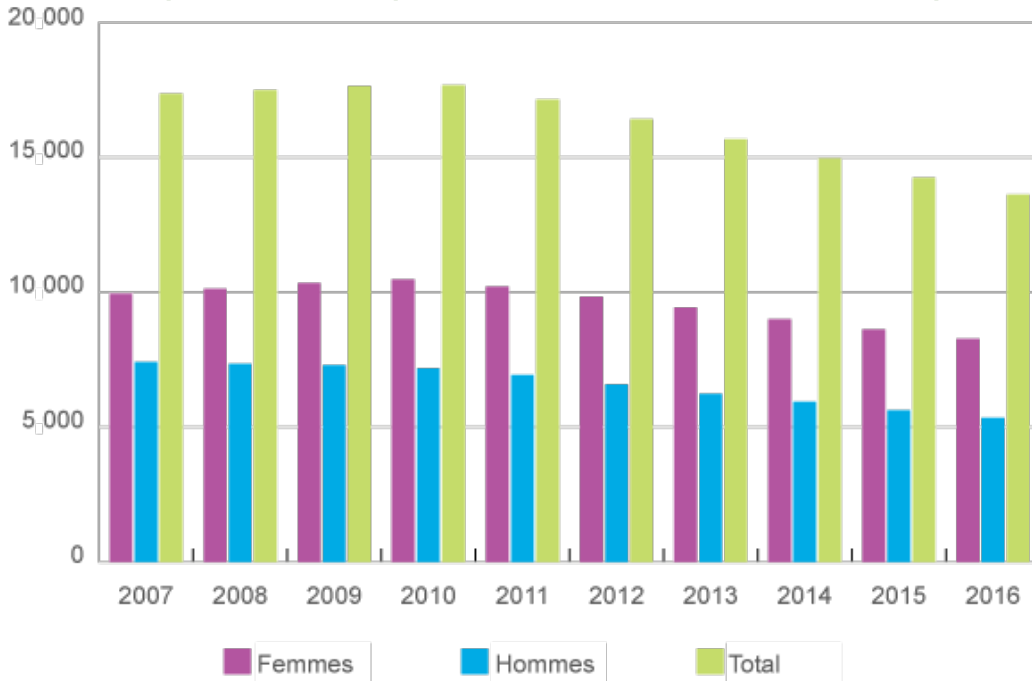
Anglais

Qualification en 2016 la plus courante des enseignants aux cycles intermédiaire et supérieur quand ils deviennent membres de l'Ordre

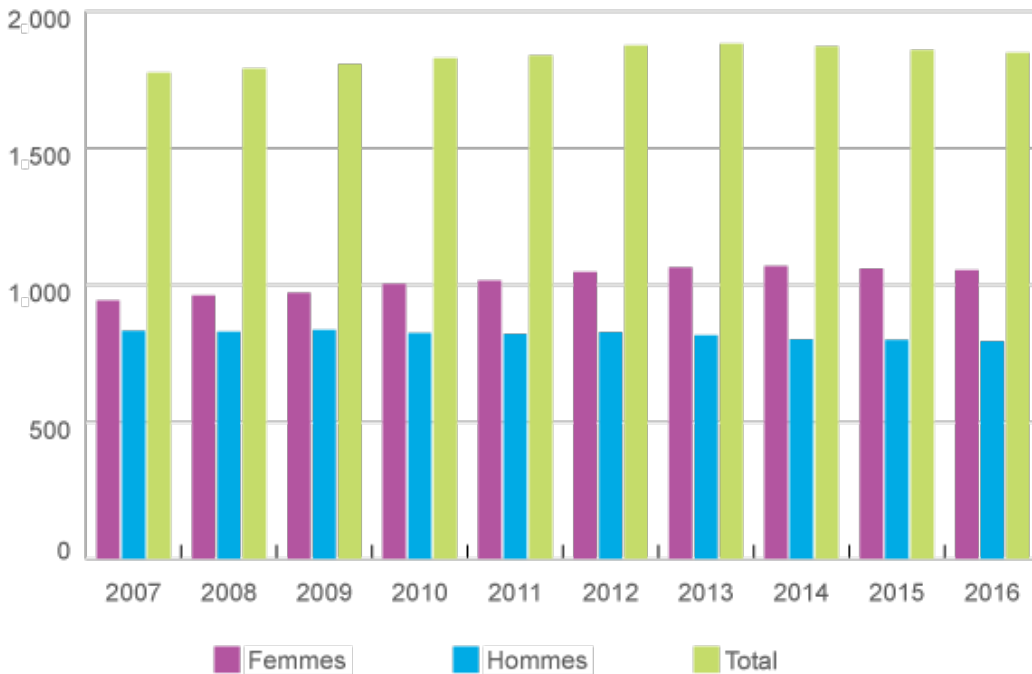
Qualifications additionnelles accordées par année



Membres possédant la qualification de direction d'école (par sexe)



Membres possédant la qualification d'agente ou d'agent de supervision (par sexe)



Qualifications additionnelles les plus populaires en 2016

Éducation de l'enfance en difficulté, partie 1	4 249
Mathématiques (cycles primaire et moyen), partie 1	3 478
Jardin d'enfants, partie 1	1 744
Anglais langue seconde, partie 1	1 700
Éducation de l'enfance en difficulté, partie 2	1 623
Éducation de l'enfance en difficulté, spécialiste	1 299
Études religieuses, partie 1	1 151
Mathématiques (cycles primaire et moyen), partie 2	1 111
Intégration de la technologie de l'information et de la communication dans l'enseignement, partie 1	1 102
Qualification de directrice ou de directeur d'école, partie 1	1 022

Cours menant à une QA offerts par des fournisseurs autorisés par année

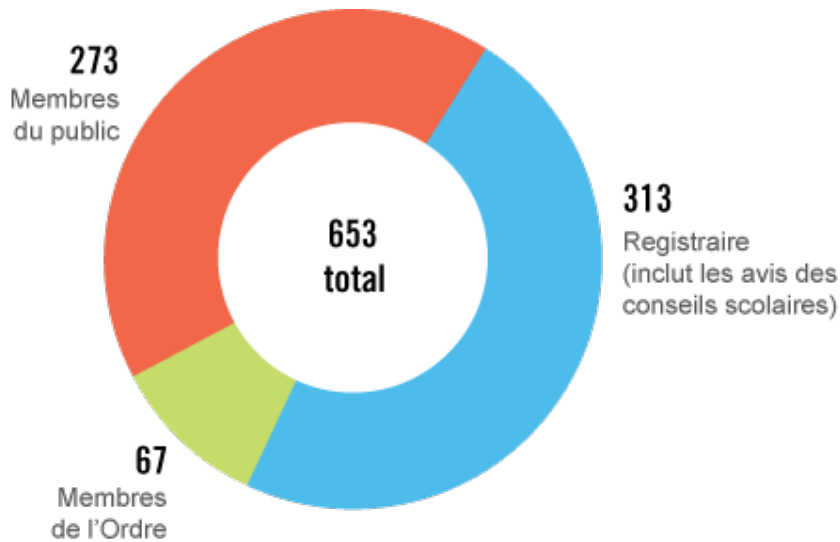
Association des directions et des directions adjointes des écoles franco-ontariennes (ADFO)	0
Université Brock	18
Catholic Community Delivery Organization (CCDO)	0
Catholic Principals' Council of Ontario (CPCO)	0
Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques (CFORP)	3
Université Charles-Sturt, Ontario	0
Dufferin Peel Catholic District School Board	3
Durham District School Board	2
Eastern Ontario Staff Development Network (EOSDN)	0
Elementary Teachers' Federation of Ontario (ETFO)	41
Huron-Superior Catholic District School Board	1
Indigenous Education Coalition (IEC)	0
Kawartha Pine Ridge District School Board	0
Lakehead District School Board	10
Université Lakehead	1
Laurentian University	4
Université Niagara	0
Université Nipissing	15
Association des enseignantes et des enseignants catholiques anglo-ontariens (OECTA)	9
Institut d'études pédagogiques de l'Ontario (IEPO), Université de Toronto	8
Ontario Principals' Council (OPC)	3
Association des conseillères et des conseillers d'orientation scolaire de l'Ontario	0

Cours menant à une QA offerts par des fournisseurs autorisés par année (suite)

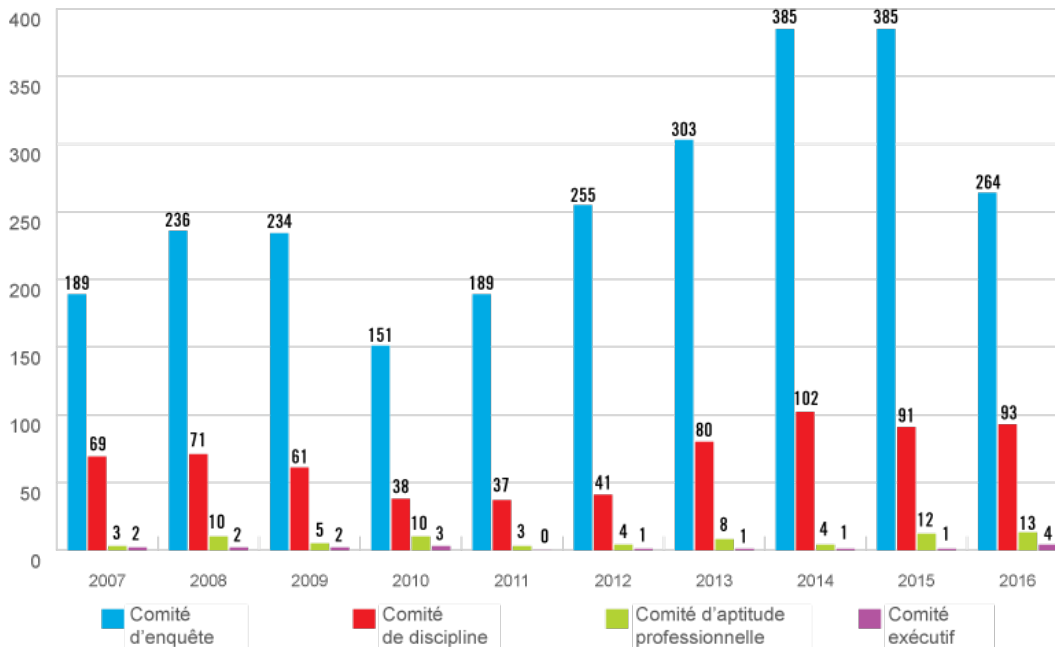
Ottawa Catholic School Board	0
Peel District School Board	0
Université Queen's	63
Rainy River District School Board	0
Redeemer University College	1
Regis College	0
Saint Paul University	1
Seneca College of Applied Arts & Technology	2
Six Nations Polytechnic	8
St. Clair Catholic District School Board	0
Université de Western Ontario	30
Toronto District School Board	4
Université Trent	5
Université d'Ottawa	11
Université Laurentienne	9
Université Saint-Paul	1
Institut universitaire de technologie de l'Ontario	6
University of Ottawa	13
Université de Windsor	55
Upper Canada District School Board	0
Université Wilfrid-Laurier	1
York Catholic District School Board	4
York Region District School Board	3
Université York	28

Plaintes, enquêtes et mesures disciplinaires

Origine des plaintes



Nombre de plaintes par comité



La réduction du nombre d'affaires traitées par le comité d'enquête en 2016 s'explique par une augmentation du volume de dossiers transférés à l'Unité des enquêtes, de même que par la mise en place de processus améliorés au sein de l'Unité à la suite de recommandations du conseil.

Téléchargement des statistiques

Les statistiques suivantes, qui fournissent des données historiques, sont disponibles en format Microsoft Excel (veuillez sauvegarder les fichiers sur l'ordinateur avant de les ouvrir).

Membres de l'Ordre

[Répartition géographique](#)

[Membres figurant sur le registre public](#)

[Membres en règle](#)

[Employeurs des membres \(selon les renseignements liés au paiement de la cotisation de 2016\)](#)

Données démographiques

[Âge moyen des membres](#)

[Âge médian des membres de sexe féminin](#)

[Âge médian des membres de sexe masculin](#)

Demandes d'inscription

[Nombre de membres agréés par année](#)

[Demandes d'inscription en suspens \(actives ou non\)](#)

[Personnes ayant répondu aux critères d'inscription mais non membres](#)

[Demandes d'inscription rejetées](#)

[Demandes d'inscription](#)

[Personnes ayant terminé le Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant, par année](#)

[Nombre annuel de décisions, par année](#)

[Demandes d'inscription acceptées](#)

Formation à l'enseignement des membres de l'Ordre

[Nombre total de membres selon le pays d'obtention de l'autorisation d'enseigner initiale \(sauf les É.-U. et Canada\)](#)

[Nombre total de membres selon les facultés d'éducation de l'Ontario](#)

[Nombre total de membres selon la province d'obtention de l'autorisation d'enseigner initiale](#)

[Membres ayant obtenu l'autorisation d'enseigner initiale, par État américain](#)

[Nouveaux membres selon le pays d'obtention de l'autorisation d'enseigner initiale \(sauf les É.-U. et Canada\)](#)

[Nouveaux membres selon les facultés d'éducation de l'Ontario, par année](#)

[Nouveaux membres selon la province d'obtention de l'autorisation d'enseigner initiale, par année](#)

[Nouveaux membres ayant obtenu l'autorisation d'enseigner initiale, par État américain, par année](#)

Qualifications des membres

Qualifications de base additionnelles détenues par les membres - 2015

Qualifications de base additionnelles détenues par les membres - 2016

Qualification de base des nouveaux membres, par cycle

Qualification de base de tous les membres, par matière et par année (M-I et I-S)

Qualifications de base des nouveaux membres, par matière et par année (M-I et I-S)

Membres possédant la qualification de direction d'école (par sexe)

Membres possédant la qualification d'agente ou d'agent de supervision (par sexe)

Cours agréés, par fournisseur, par année

Nombre de membres par qualification technologique

Qualifications additionnelles accordées par année, par matière

Qualifications additionnelles accordées par année

Nombre total de cours menant à une QA suivis, par matière

Origine des plaintes et décisions

Préoccupations initiales

Origine des plaintes et décisions

Demandes de remise en vigueur du certificat, par année

Finances

Reddition de comptes

Les états financiers ont été préparés par des représentants de l'Ordre qui sont responsables de leur intégrité et de leur objectivité. Afin d'assumer ses responsabilités, l'Ordre met en œuvre des politiques, procédures et systèmes de contrôle interne qui garantissent que sa présentation comptable ainsi que ses procédures administratives et comptables sont appropriées.

Ces politiques et procédures sont conçues pour que l'information financière de l'Ordre soit pertinente et fiable. Les états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada visant les organismes sans but lucratif et, le cas échéant, ils reflètent les estimations fondées sur le jugement de l'Ordre.

Ces états financiers ont été examinés par le comité des finances qui se réunit régulièrement avec les auditeurs et les

représentants de l'Ordre pour revoir leurs activités et rendre compte au conseil. Les auditeurs ont un accès direct et non restreint au comité des finances, et se réunissent avec les membres du comité en présence et en l'absence des représentants de l'Ordre. Par l'entremise du comité des finances, le conseil supervise la gestion des responsabilités de la direction en matière de présentation de l'information financière et examine et approuve les états financiers.

KPMG, auditeur indépendant nommé par le conseil, a examiné les états financiers de l'Ordre conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a exprimé son opinion sur ces états financiers. Son rapport est présenté à la page suivante.

Rapport de l'auditeur indépendant

Le 8 juin 2017

Aux membres de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2016, les états des résultats et de l'évolution des capitaux propres et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions

aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario au 31 décembre 2016, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Autre point

Les états financiers de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario au 31 décembre 2015 et pour l'exercice clos à cette date ont été audités par d'autres auditeurs, qui ont exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 2 juin 2016.

KPMG s.r.l. / SENCRL.

Comptables professionnels agréés,
experts-comptables autorisés

Le 8 juin 2017
Vaughan, Canada

Bilan

(en milliers de dollars)

31 décembre 2016, avec informations comparatives de 2015

	2016	2015
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	4 363	3 321
Placements (note 5)	7 073	8 069
Débiteurs	485	930
Dépôts et charges payées d'avance	251	181
	<u>12 172</u>	<u>12 501</u>
Immobilisations (note 2)	29 713	30 900
	<u>41 885</u>	<u>43 401</u>
Passif et capitaux propres		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 3)	4 346	3 860
Produits reportés	649	517
Emprunt hypothécaire (note 4)	679	533
	<u>5 674</u>	<u>4 910</u>
Emprunt hypothécaire (note 4)	15 480	18 089
Capitaux propres	20 731	20 402
Engagements et éventualités (note 6 et note 7)		
	<u>41 885</u>	<u>43 401</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom des membres,


Angela De Palma, EAO
Présidente du conseil

Michael Salvatori, EAO
Chef de la direction et registraire

État des résultats et de l'évolution des capitaux propres

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2016, avec informations comparatives de 2015

	2016	2015
	\$	\$
Produits		
Cotisation annuelle	35 876	36 583
Autres droits	1 175	1 798
Publicité	980	965
Projets spéciaux	99	45
Intérêts et produits divers	285	460
	38 415	39 851
Charges		
Rémunération des salariés	16 809	16 137
Avantages sociaux (note 8)	4 637	4 420
Conseil et comités	690	720
Prestation de service aux membres et aux postulants	3 215	3 572
Exercice de la profession	454	510
Enquêtes et audiences	4 312	4 215
Soutien au fonctionnement	4 528	5 296
Intérêts hypothécaires	978	1 090
Amortissement	2 463	2 504
Élections du conseil	-	250
	38 086	38 714
Excédent des produits par rapport aux charges	329	1 137
Capitaux propres au début de l'exercice	20 402	19 265
Capitaux propres à la fin de l'exercice	20 731	20 402

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2016, avec informations comparatives de 2015

	2016	2015
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Exploitation		
Excédent des produits par rapport aux charges	329	1 137
Amortissement sans effet sur la trésorerie	2 463	2 504
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation		
Débiteurs	445	1 367
Dépôts et charges payées d'avance	(70)	(31)
Créditeurs et charges à payer	486	453
Produits reportés	132	(294)
	<u>3 785</u>	<u>5 136</u>
Financement		
Remboursement du principal de l'emprunt hypothécaire	(2 463)	(503)
Investissement		
Achats de placements	(11 004)	(28 801)
Produit du rachat de placements	12 000	25 459
Achat d'immobilisations	(1 276)	(850)
	<u>(280)</u>	<u>(4 192)</u>
Augmentation de la trésorerie	1 042	441
Trésorerie au début de l'exercice	3321	2 880
Trésorerie à la fin de l'exercice	<u>4 363</u>	<u>3 321</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2016

L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (l'«Ordre») a été constitué en vertu d'une loi de l'Assemblée législative ontarienne adoptée le 5 juillet 1996.

L'Ordre est un organisme d'autoréglementation indépendant qui a la compétence de réglementer l'exercice de la profession enseignante en Ontario et d'accorder les autorisations d'enseigner.

Les affaires de l'Ordre sont gérées et administrées par un conseil de 37 membres dont 23 sont élus par les membres de l'Ordre et 14 sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

En tant qu'organisme de réglementation professionnelle sans but lucratif, l'Ordre n'est pas assujetti à l'impôt sur le revenu.

1. Principales méthodes comptables

La direction a préparé les états financiers de l'Ordre conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. L'Ordre a adopté les principales méthodes comptables suivantes :

a) Comptabilisation des produits

L'Ordre utilise la méthode du report pour comptabiliser les produits.

Les cotisations perçues d'avance sont reportées et comptabilisées à titre de produits dans l'exercice auquel elles s'appliquent.

Tous les autres produits non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si les sommes à recevoir peuvent être raisonnablement estimées et s'il existe une assurance raisonnable qu'elles pourront être perçues.

Les intérêts créditeurs sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

b) Placements

Les placements comprennent la trésorerie et les placements à court terme très liquides détenus à des fins de placement plutôt que pour faire face à des engagements de trésorerie à court terme.

c) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie estimative, comme suit :

Bâtiment	30 ans
Amélioration du bâtiment	15 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau	3 à 10 ans
Matériel informatique	4 ans
Logiciel	3 ans

d) Instruments financiers

Les passifs financiers sont initialement inscrits à leur juste valeur, déduction faite des frais de financement ou coûts de transaction. Ils sont par la suite évalués au coût après amortissement.

Les actifs financiers sont initialement inscrits à leur juste valeur, auxquels s'ajoutent les frais de financement ou coûts de transaction. Les placements sont comptabilisés au coût après amortissement et tiennent compte des intérêts courus.

Les actifs financiers sont soumis annuellement à un test de dépréciation, à la fin de l'exercice, s'il y a une indication de dépréciation. Si tel est le cas, l'Ordre doit déterminer s'il y a eu, au cours de la période, un changement défavorable important dans le montant prévu ou le calendrier des flux de trésorerie provenant d'un actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie prévus, la valeur comptable de l'actif financier est réduite à la valeur la plus élevée entre les flux de trésorerie prévus actualisés, le montant que l'Ordre pourrait obtenir en vendant l'actif financier ou le montant qu'il prévoit obtenir en exerçant son droit à toute garantie sur l'actif financier. Si les événements et circonstances s'améliorent, la moins-value sera reprise dans la mesure de l'amélioration, ne dépassant pas la valeur comptable initiale. La moins-value est comptabilisée moyennant un compte de correction de valeur, avec une charge correspondante inscrite à l'état des résultats et de l'évolution des capitaux propres.

e) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Immobilisations

			2016	2015
			\$	\$
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrain	7 660	-	7 660	7 660
Bâtiment	12 834	2 781	10 053	10 481
Amélioration du bâtiment	14 657	5 774	8 883	9 758
Mobilier	5 695	4 488	1 207	1 315
Matériel de bureau	4 548	3 556	992	1 305
Matériel informatique	1 772	1 444	328	296
Logiciel	738	148	590	85
	47 904	18 191	29 713	30 900

Le poste «Logiciel» comprend un montant de 528 \$ (néant en 2015) qui se rapporte au développement en cours d'un nouveau système de gestion des cotisations intégré à une plateforme de gestion de la relation client. Ce montant ne sera pas amorti avant l'achèvement du projet.

3. Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et charges à payer au 31 décembre 2016 comprennent les remises gouvernementales exigibles de 218 \$ (183 \$ en 2015).

4. Emprunt hypothécaire

Le 23 juin 2010, l'Ordre a procédé à l'achat de huit étages d'un immeuble commercial en copropriété de 15 étages sis au 101, rue Bloor Ouest. Le vendeur a conservé les six étages du bas, y compris le rez-de-chaussée, qui abrite des locaux commerciaux. Le coût d'achat total de la propriété s'élevait à 20,5 millions de dollars, montant qui a été comptabilisé dans les immobilisations.

L'Ordre a obtenu de sa banque un emprunt hypothécaire de 14,12 millions de dollars pour financer l'achat. La propriété garantit cet emprunt hypothécaire amorti sur 30 ans. La propriété, une hypothèque mobilière et une cession générale des loyers et des baux servent de garantie à cet emprunt hypothécaire.

L'Ordre a aussi obtenu de sa banque un emprunt hypothécaire de construction de 6,14 millions de dollars pour financer l'amélioration du bâtiment. Les modalités de cet emprunt hypothécaire sont les mêmes que celles de l'emprunt hypothécaire contracté pour l'acquisition du bâtiment.

En 2016, l'Ordre a effectué des versements anticipés non récurrents de 1 289 \$ et de 560 \$, sans pénalité, au titre du remboursement de ses emprunts hypothécaires à taux fixe.

Au 31 décembre, les soldes en cours se présentaient comme suit.

	2016	2015
	\$	\$
Banque de Montréal, 5,77%, payable par versements mensuels du principal et des intérêts de 93 \$, échéant le 30 juin 2020	11 262	12 978
Banque de Montréal, 5,77%, payable par versements mensuels du principal et des intérêts de 40 \$, échéant le 30 juin 2020	4 897	5 644
	16 159	18 622
Moins la partie courante	679	533
	15 480	18 089

Calendrier des paiements de principal :

2017	679
2018	719
2019	762
2020	13 999
	16 159

5. Placements

	2016	2015
	\$	\$
Banque de Montréal, CPG (1,46 %), arrivé à échéance le 21 février 2017	5 063	-
Banque de Montréal, CPG (1,42 %), échéant le 22 août 2017	2 010	-
Vancity, CPG (1,4 %), arrivé à échéance le 22 février 2016	-	4 048
Banque de Montréal, CPG (1,4 %), arrivé à échéance le 22 août 2016	-	4 021
	7 073	8 069

Le solde des placements comprend des intérêts courus de 73 \$ (69 \$ en 2015).

6. Engagements

L'Ordre a signé divers contrats de location-exploitation de matériel de bureau. Les paiements annuels estimatifs en vertu de ces contrats de location-exploitation s'établissent comme suit :

2017	67
2018	61
2019	3
	131

7. Éventualités

L'Ordre est exposé à des réclamations qui peuvent survenir de temps à autre dans le cours normal de ses activités. La direction n'a connaissance d'aucune autre situation qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la situation financière de l'Ordre ou sur ses résultats.

8. Régimes de retraite

Les enseignantes et enseignants agréés qui travaillent à l'Ordre doivent participer au Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le «RREO»), un régime à prestations déterminées. Parmi les salariés non enseignants, seuls quatre ne participent pas au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (l'«OMERS»), un régime à prestations déterminées semblables au RREO. Le RREO et OMERS sont tous deux des régimes de retraite interentreprises. L'Ordre verse une cotisation équivalente à celle des participants dans leur régime respectif. Les cotisations sont déterminées en fonction du relevé de fin d'exercice de chaque régime.

L'Ordre a enregistré une charge de retraite annuelle globale de 1 600 \$ (1 584 \$ en 2015) pour les deux régimes, laquelle est incluse dans les charges au titre des avantages sociaux figurant dans l'état des résultats et de l'évolution des capitaux propres.

9. Facilité de crédit

L'Ordre dispose d'une marge de crédit de fonctionnement non garantie de 5 000 \$ au taux d'intérêt préférentiel majoré de 0,5 %. Aucun montant n'avait été prélevé sur la marge de crédit au 31 décembre 2016 (néant en 2015).

10. Risques financiers

L'Ordre est d'avis qu'il n'est pas exposé à d'importants risques de taux d'intérêt, de marché, de crédit ou de flux de trésorerie découlant de ses instruments financiers. En outre, l'Ordre est d'avis qu'il n'est pas exposé à un risque important de liquidité parce que tous les placements sont détenus dans des instruments qui sont très liquides et qui peuvent être cédés pour régler des engagements.



Ordre des
enseignantes et
des enseignants
de l'Ontario

Fixer la norme pour un
enseignement de qualité

This publication is also available in English under the title
Annual Report 2016.

Pour en savoir davantage :
Ordre des enseignantes et
des enseignants de l'Ontario
101, rue Bloor Ouest
Toronto ON M5S 0A1

Téléphone : 416-961-8800
Télécopieur : 416-961-8822
Sans frais en Ontario : 1-888-534-2222
Courriel : info@oeeo.ca
www.oeeo.ca